GYMNASE DE BEAULIEU
TRAVAIL DE MATURITE 2021

JE VOUS DIS LAUSANNE, A QUI PENSEZ-VOUS ? AUX FEMMES !

Gigase Marc

Kiara BRUNEL FINK

Lausanne, 8 novembre 2021

Sources iconographiques (de gauche à droite et de haut en bas) :

- **Clémence Royer** : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Clemence_Royer_1865_Nadar.jpg (consulté le 9 novembre 2021)

- **Valérie de Gasparin-Boissier** : https://www.avenir-suisse.ch/fr/valerie-de-gasparin-1813-1894/ (consulté le 9 novembre 2021)

- **Marthe Guignard-Berche** : https://www.gendercampus.ch/public/user_upload/balade_personnalites_feminines-ipe-hep-vaud.pdf (consulté le 9 novembre 2021)

- **Antoinette Quinche** : https://www.swissinfo.ch/fre/politique/droit-de-vote-des-femmes-en-suisse_le-combat-d-antoinette-quinche-pour-le-suffrage-féminin/44958962 (consulté le 9 novembre 2021)

- **Madeleine Moret** : https://maisondelafemme.ch/fondation/ (consulté le 9 novembre 2021)

- **Isabelle de Montolieu** : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Isabelle_de_Montolieu.jpg (consulté le 9 novembre 2021)

- **Jenny Enning** : https://www.24heures.ch/vaud-regions/seulement-trois-rues-honorent-femmes/story/19525156 (consulté le 9 novembre 2021)

- **Germaine Ernst** : https://www.24heures.ch/vaud-regions/lausanne-region/noms-femmes-rues-plaines-loup/story/15035978 (consulté le 9 novembre 2021)

- **Elisabeth Jeanne de Cerjat** : https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/042896/2003-09-04/ (consulté le 9 novembre 2021)

- **Elisa Serment** : https://www.24heures.ch/vaud-regions/lausanne-region/noms-femmes-rues-plaines-loup/story/15035978 (consulté le 9 novembre 2021)

- **Edith Burger** : https://www.24heures.ch/vivre/histoire/gilles-pleure-edith-redonnait-sourire-romands/story/31455534 (consulté le 9 novembre 2021)

Résumé : Je vous dis Lausanne, à qui pensez-vous ? Aux femmes !

Kiara Brunel Fink, 3M08 *Répondant : Marc Gigase*

Le sujet principal de ce travail de maturité est de rendre les femmes visibles : les femmes du passé, du présent et du futur d'une manière durable. Ici, nous nous concentrons sur Lausanne, ma ville natale en mettant en avant cinq femmes à travers le temps, en tant que symboles de femmes oubliées.
Ces cinq femmes sont les suivantes : Clémence Royer, Valérie de Gasparin-Boissier, Marthe Guignard-Berche, Antoinette Quinche et Madeleine Moret qui vivent toutes durant 3 périodes respectives : la fin du 19e siècle, l'entre-deux-guerres (1918-1939) et les années 1960-1970. Chacune de ces femmes devient pionnière dans un domaine différent comme la philosophie, la médecine, la musique, le droit et les médias et réussit à s'émanciper et devenir un modèle pour les générations à venir. Le but de ce travail est de faire hommage à ces femmes et à leurs accomplissements.

Quant à l'analyse, nous nous intéressons tout d'abord aux contextes historiques, sociaux, politiques de chacune de ces époques. Ensuite, nous introduisons les biographies de chacune des femmes dans leurs contextes pour mieux comprendre les conditions dans lesquelles elles vivent et à quels obstacles elles sont confrontées. Pour finir, nous constatons les similitudes et les différences entre deux femmes de la même époque et établissons de quelles manières elles ont été inscrites dans la mémoire collective et quelles sont les traces qui restent de leurs parcours, que ce soient des ouvrages, des articles, des balades thématiques commentées en ville, des noms de rues, des plaques commémoratives, des expositions, etc. Ceci nous amène au dernier chapitre de ce travail qui examine les noms de rues à Lausanne valorisant très peu les femmes et leurs évolutions dans l'histoire. Il se concentre surtout sur cette invisibilité des femmes en villes, à savoir dans sa construction-même ou dans la place qu'elles y représentent durant leurs vies, de nos jours et au-delà.
Pour pérenniser les actions (ouvrage, noms de rues, plaques, expositions, etc.) prises lors de l'anniversaire des 50 ans du droit de vote, les démarches doivent continuer à donner du mérite aux femmes.

Quelle sera la place des femmes en 2071 : à Lausanne, en Suisse, en Europe et dans le monde entier ?

8 novembre 2021

Table des matières

Remerciements ***5***

Introduction ***6***

Chapitre 1 : Tournant pour les sciences : et si le progrès n'était pas que masculin ? ***8***

1.1 Éducation et sciences : des domaines très genrés 8

1.2 Clémence Royer et son rôle dans la propagation des thèses de Darwin 9

1.3 Valérie de Gasparin-Boissier et la création de la Clinique de La Source 14

1.4 Philosophie et santé : les femmes se singularisent 16

Chapitre 2 : Alto, piano, violon, mandoline ou femme orchestre ? ***18***

2.1 Femmes musiciennes dans un monde masculin 18

2.2 Marthe Guignard-Berche : à la quête d'une pionnière musicale tombée dans l'oubli .. 19

2.3 Un avant-gardisme éclipsé 21

Chapitre 3 : Droit de vote féminin et diffusion des médias : Mieux vaut tard que jamais ! 22

3.1 Long chemin vers le droit de vote des femmes et sous-représentation des femmes dans les médias 22

3.1.1 Combat pour les femmes par des femmes 22

3.1.2 Télécommunication : des femmes pionnières ? 23

3.2 Antoinette Quinche : Courage, ambition et consécration en faveur des femmes 24

3.3 Madeleine Moret : Entrée en scène des femmes dans les médias et héritage d'outre-tombe 28

3.4 Le suffrage féminin et les obstacles pour l'obtenir 31

Chapitre 4 : Dénominations de rues : où en est la Municipalité ? ***33***

4.1 Où sont les femmes ? 33

4.2 Villes genrées : faire place à l'inclusion 38

Conclusion : Vers un futur plus égalitaire ? ***40***

Annexe ***3***

Bibliographie ***26***

Remerciements :

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont soutenues lors de la rédaction de ce travail de maturité.

Je voudrais dans un premier temps remercier mon répondant et professeur d'histoire, Monsieur Gigase, pour ses conseils lors de nos nombreuses rencontres concernant ce sujet qui me tient beaucoup à cœur. Il a pris le temps de me conseiller, de m'encadrer, de m'orienter et de m'aider, tout en ayant une approche enthousiaste et pragmatique.

Je remercie également ma famille, et surtout ma mère avec laquelle je me suis rendue en week-ends d'explorations pour découvrir les lieux d'habitations des femmes traitées dans ce travail, et mes grands-parents pour leur soutien et leurs encouragements tout au long de ce travail.

Introduction

Rendre visibles les femmes du passé ; un exercice au centre des débats sociétaux. Le thème de l'invisibilité des femmes traité dans ce travail de maturité est depuis quelques temps un sujet d'actualité à la source de nombreux débats. Le titre « Je vous dis Lausanne, à qui pensez-vous ? » met en avant le fait que si nous pensons réellement à la question, nos réflexions nous dirigent tout de suite vers des hommes comme Maurice Béjart[1], Jean-Jacques Rousseau[2] ou Pierre de Coubertin[3] et non des femmes. Malheureusement, cette relation presque évidente de cause à effet est issue de notre manque de connaissances en ce qui concerne l'histoire des femmes. En effet, ce travail de maturité porte sur les femmes qui n'ont et ne sont toujours pas assez mises en avant par rapport aux figures mâles dans la société lausannoise. Lausanne est ma ville natale. Ayant obtenu la nationalité suisse il y a deux ans, j'ai envie d'aborder un sujet concernant la capitale vaudoise et la Suisse en général. Cela me tient donc beaucoup à cœur de pouvoir en parler avec mes propres mots.

De plus en plus de questionnements se font autour de l'émancipation des femmes dans la société du 21e siècle. Ils se concentrent tout particulièrement sur le suffrage féminin tandis que abondants sont les domaines dans lesquels nombre de femmes ont réussi, à travers les années, à se faire remarquer. En revanche, cette mise en valeur n'est pas facile car le terrain est plein d'obstacles : le contexte historique, familial, social, politique, économique, culturel, etc. Ces différents obstacles sont à l'origine de leur oubli et leur effacement très récurrents. L'année 2021 se présente alors comme une année parfaite pour ce type de travail. Certes, cette année commémore les 50 ans du droit de vote des femmes en Suisse. C'est donc là que se trouve le cœur de mon travail, accorder le mérite dû aux femmes. Pourtant, le sujet reste encore assez tabou.

Le but de ce travail est d'explorer les trajectoires de cinq femmes de trois époques différentes : fin du 19e siècle, l'entre-deux-guerres de 1918 à 1939, et les années 1960-1970. Chacune d'entre elles, casse le cadre d'un domaine distinct (philosophie ; médecine et philanthropie ; musique ; droit et suffragisme ; médias et féminisme). Elles se battent et deviennent pionnières tout en traversant des périodes représentant des tournants pour l'histoire des femmes. Une conscience grandissante par rapport aux droits des femmes et à leur position dans la société se construit de plus en plus. Face aux tabous, elles se démarquent et réussissent à s'émanciper d'une société dont les règles sont définies par les hommes et pour les hommes. Certaines y réussissent grâce à leur statut social, leurs études, l'aide de leurs proches ou d'associations, et d'autres y arrivent seules poussées par leur autonomie. Quoi qu'il en soit, leurs apports sont plus ou moins considérables mais ne sont pas autant louangés que ceux des hommes. Au bout du compte, ce travail explique comment et pourquoi ces femmes ont été oubliées, les obstacles qu'elles ont dû surmonter et la raison de la négligence de leurs contributions. Il aborde aussi la question de mémoire de ces femmes et les traces de leurs accomplissements nombreux. Certaines font l'objet d'ouvrages commémoratifs, d'articles citant leurs réussites, de conférences revenant sur leurs parcours de vies, etc. D'autres sont honorées par des plaques commémoratives ou des noms de rues mais leur quantité est très petite. Cela nous amène au dernier chapitre de ce travail de maturité qui aborde le sujet des noms de rues à Lausanne.

---

[1] Danseur et chorégraphe, fondateur du Ballet Béjart à Lausanne (1927-2007).
[2] Écrivain, philosophe et compositeur (1712-1778) qui séjourne à Lausanne où il enseigne la musique et compose une œuvre.
[3] Rénovateur des Jeux Olympiques (1863-1937) qui fixe le siège du Comité International Olympique (CIO) à Lausanne.

Nous nous interrogeons dans ce travail sur les raisons pour lesquelles les hommes sont beaucoup plus mis en avant par rapport aux femmes. Pour répondre à cette question, nous devons aussi nous demander de quelle manière les femmes réussissent tout de même à se faire remarquer et quels obstacles se présentent face à elles. Enfin, en ce qui concerne leur mémoire, nous nous intéressons aux raisons de leur faible documentation et leurs apports au féminisme et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

En premier lieu, pour avoir les outils et les connaissances nécessaires à l'écriture, je me suis rendue aux Archives de la Ville de Lausanne pour déterminer mon choix de femmes. Après en avoir choisi cinq, j'ai consulté une multitude de sites internet, me suis procuré plusieurs livres et emprunté d'autres à la bibliothèque de la Riponne et de la HEP (Haute École Pédagogique) à Lausanne. En plus de cela, plusieurs revues, podcasts, émissions radio et films m'ont apporté des informations précieuses. Qui plus est, j'ai pris part aux plusieurs conférences organisées par le Musée historique de Lausanne ainsi qu'à leur exposition « Quoi de neuf pussyhat ? ». La balade « Elles comme Lausanne » organisée au centre-ville par « J'explore ma ville » m'a permis de parcourir Lausanne tout en apprenant des choses sur quelques femmes influentes de la ville. Je me suis rendue sur l'ancien lieu d'habitation et de repos pour certaines d'entre elles. Puis, pour finir, un entretien très enrichissant avec la Conseillère municipale socialiste Florence Germond m'a permis de découvrir de nouveaux faits concernant les noms de rues.

Concernant mon plan détaillé de travail de maturité, je l'ai divisé en 4 chapitres qui ont chacun 3 ou 4 sous-chapitres. Chaque chapitre est construit de manière assez similaire et commence par le contexte de chaque époque et la raison de mon choix de femmes puis se finit par une biographie de chacune des femmes accentuées sur leurs spécialisations.
Pour les trois premiers chapitres, nous nous focalisons, dans l'ordre, sur Clémence Royer qui révolutionne le monde de la philosophie en tant qu'autodidacte et sur Valérie de Gasparin-Boissier, philanthrope qui modifie les règles de la médecine à la fin du 19e siècle. Puis, le deuxième chapitre se concentre sur Marthe Guignard-Berche, une musicienne qui casse les codes de la musique durant l'entre-deux-guerres. Le dernier chapitre suivant des biographies de personnalités se focalise sur deux femmes, Antoinette Quinche et Madeleine Moret, qui aident à améliorer les conditions pour la cause féminine en Suisse romande dans les années 1960-1970. Chaque chapitre se termine par une conclusion intermédiaire permettant de prendre du recul et avoir une vision d'ensemble des femmes et de leurs conditions. Le quatrième chapitre de ce travail traite les noms de rues lausannoises. Il suit l'évolution de leurs noms à travers le temps, les ajouts de nouvelles rues consacrées à des femmes dans le nouveau quartier des Plaines du Loup et d'une conclusion intermédiaire essayant de comprendre les raisons de ce chiffre aussi bas (bientôt 7 femmes seront honorées par un nom de rue par rapport à 107 noms de rues de personnalités au total) et les critères qui ont déterminé ces choix de noms.

En conclusion, ce travail tente de faire porter la voix de ces quelques femmes plus haut qu'elles ne le sont et valoriser leurs différences au lieu de les rabaisser : « *Ma revendication en tant que femme c'est que ma différence soit prise en compte, que je ne sois pas contrainte de m'adapter au modèle masculin »,* comme l'a dit Simone Veil[4]. Cette dernière était convaincue que les femmes n'ont aucune raison de présenter des excuses pour devenir ce qu'elles veulent être et ne voulait pas que les femmes se sentent invisibles, autant aujourd'hui que durant ces prochains siècles.

[4] Simone Veil nait en 1927 puis est déportée à Auschwitz à l'âge de 16 ans. Figure des droits des femmes, elle fut ministre de la Santé en France puis la première Présidente du Parlement européen. Elle est ensuite chargée de faire dépénaliser le recours à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), plus tard appelée « loi Veil ». Elle meurt le 30 juin 2017. Elle repose actuellement au Panthéon avec son époux depuis le 1er juillet 2018.

Chapitre 1 : Tournant pour les sciences : et si le progrès n'était pas que masculin ?

Le monde des sciences n'est pas un champ dominé par les femmes. Néanmoins, il y a des exceptions comme va le montrer ce chapitre consacré à Clémence Royer et Valérie de Gasparin-Boissier. Ces deux femmes arrivent à se démarquer, l'une en traduisant un ouvrage monumental et historique du scientifique Charles Darwin, qui a révolutionné la suite des découvertes scientifiques, et l'autre en s'engageant pour faire progresser le secteur de la santé en fondant la Haute École de Santé de La Source. En retraçant leur parcours biographique, ce chapitre vise à montrer comment ces deux femmes sont parvenues à se différencier du fait de leur intelligence, leur confiance en soi, leurs prises d'initiatives, leur rigueur et leur ambition. L'objet de ce chapitre est de démontrer le fait qu'elles auraient dû être plus exposées et mises en lumière en raison de leur rôle dans les avancées théoriques ou pratiques du monde de la science et de la santé, non seulement lorsqu'elles étaient en vie mais aussi de nos jours.

1.1 Éducation et sciences : des domaines très genrés

Quelle place occupent les femmes dans le monde de l'éducation et de la science à la fin du 19e siècle ? La fin du 19e siècle se distingue par son manque de reconnaissance envers les femmes. Il y a un déséquilibre entre hommes et femmes qui se reflète dans leurs tâches fortement divisées[5]. Les femmes restent dans le domaine privé tandis que les hommes se trouvent dans le domaine public. Les femmes sont considérées pour la plupart inaptes, sensibles, compréhensives et mères au foyer comme le soutiennent les stéréotypes de l'époque. Ce n'est pas le cas de toutes les femmes puisque celles issues du prolétariat urbain sont obligées de travailler à l'extérieur, dans les usines par exemple, où elles sont souvent sous-payées. Les hommes sont forts, puissants et représentent l'apport principal du revenu pour leurs familles. Eux sont dominants dans le monde de la politique, du social, de l'emploi, de la famille et ils ont du pouvoir sur les revenus du ménage ; elles, au contraire, n'ont rien de cela étant dépendantes et, de manière générale, « soumises » aux hommes. C'est pour commencer à remédier à cela que les femmes commencent à créer des associations, mouvements, féminins ou féministes, qui se mobiliseront à plus grande échelle dans les décennies qui suivent.
En ce qui concerne la Suisse et plus particulièrement le canton de Vaud, l'entrée du canton dans la Confédération, en 1803, a un impact significatif sur la condition des femmes. En 1848, lors de la création de l'État fédéral, la Constitution fédérale est instaurée, qui réunit la Suisse sous les mêmes règles économiques et juridiques. L'industrialisation est alors en plein déploiement. La Suisse s'unifie au niveau de la monnaie, des douanes, de l'armée, de la poste, etc. Cette unification ne provoque en revanche aucun changement dans les lois concernant l'égalité entre femmes et hommes. La Constitution de 1848 promeut le suffrage universel mais exclut les femmes de la citoyenneté. Dans les usines et fabriques, les femmes sont moins bien payées que les hommes et gagnent seulement le minimum nécessaire pour survivre. Les femmes sont une main-d'œuvre particulièrement recherchée et appréciée dans les industries textiles. Elles représentent un avantage pour l'employeur qui ne les paie pas autant que les hommes et économise sur le coût de la main d'œuvre. Heureusement, les lois sur les fabriques introduites entre 1877 et 1914 interdisent le travail des femmes dans les industries de nuit et le dimanche.
Les inégalités entre hommes et femmes se retrouvent aussi au niveau d'une éducation différenciée. Les hommes sont les chefs de maison et les femmes passent leur temps dans la cuisine car, malheureusement, en Suisse romande, les « Écoles supérieures de jeunes filles »

[5] JORIS, Elisabeth, *"Egalité féminine"* in: Dictionnaire *historique de la Suisse (DHS)*, version du 04.02.2021. Online: https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/016499/2021-02-04/, consulté le 22.10.2021.

ne sont créées qu'au milieu du 19e siècle et ces dernières ne leur donnent pas accès à la maturité avant les années 1930. De nombreuses démonstrations féministes permettent en 1896 de réguler les chances pour permettre aux deux sexes d'avoir une éducation similaire au fil du temps.[6]
La vision dualiste[7] de l'éducation divise clairement l'apprentissage à l'école et l'apprentissage en entreprise, ce qui limite les choix de métiers en fonction de la formation reçue. Il y a un grand désintérêt pour l'enseignement des filles dans la première moitié du 19e siècle. Dans les villages moins aisés, les filles sont admises plus tard et pour une plus petite période de temps que les garçons. Il existe des « écoles de travail » pour les filles pour qu'elles puissent apprendre à coudre et tricoter. Toute école dans laquelle se produit un stimuli intellectuel est réservée aux garçons ; c'est pourquoi à la fin du 19e siècle, des écoles professionnelles pour garçons sont créées afin d'améliorer la formation de la main-d'œuvre du pays et, à l'inverse, des écoles de filles, aussi appelées « écoles ménagères », sont créées pour apprendre aux jeunes femmes le travail domestique, le ménage, la couture et d'autres activités jugées « féminines »[8]. Elles n'ont aussi pas la possibilité d'apprendre le latin, essentiel pour les sciences. Ce n'est qu'en 1956 que les classes mixtes sont généralisées dans le canton de Vaud. Un autre changement drastique dans l'éducation consiste à mettre fin aux inégalités dans les matières enseignées. Les filles suivent des cours d'enseignement ménager et sont parfois exclues des cours d'éducation physique, tandis que les garçons assistent à des cours de mathématiques, de sciences, de latin et de sport supplémentaires. Finalement, ils finissent par avoir les mêmes cours que leurs camarades masculins. Leur instruction finit donc, dans la plupart des cas, sans aucune possibilité d'emploi[9]. Dans la continuité des études, les femmes ne sont plus encouragées par la suite dans leur parcours professionnel. Ainsi, ce n'est qu'à partir de 1895 que la Confédération décide de financer l'enseignement professionnel des femmes. Pour pouvoir exercer la médecine, par exemple, il faut tout de même demander l'autorisation de son père ou de son mari si on en a un. En ce qui concerne l'université, les premières étudiantes qui y suivent des cours sont des étrangères qui viennent d'écoles privées. Le nombre d'étudiantes dans des universités n'augmente qu'à partir des années 1960. Par contre, certaines femmes réussissent à s'émanciper dans ces domaines de médecine et d'éducation très prisés par les figures masculines. C'est le cas de Clémence Royer dont nous allons à présent analyser le parcours.

1.2 Clémence Royer et son rôle dans la propagation des thèses de Darwin

Ce chapitre s'intéresse à Clémence Royer, une femme qui s'est démarquée dans le monde des sciences et de la philosophie. Elle joue un rôle fondamental dans la mise en valeur des femmes dans ce domaine si prisé par les hommes.[10]

---

[6] Commission pour les questions féminines, « *Education des filles et mixité » in :* Histoire de l'égalité en suisse de 1848 à 2000, consulté le 30.05.2021.
[7] Consiste à l'existence de deux éléments opposés l'un à l'autre dans un même domaine.
[8] HEAD-KONIG, Anne-Lise, *"Éducation des filles"* in : Dictionnaire *historique de la Suisse (DHS)*, version du 09.11.2006. Online: https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/048195/2006-11-09/, consulté le 30.05.2021.
[9] La gratuité des écoles est appliquée par l'État en 1847, puis la laïcité en 1848 et enfin l'obligation de l'instruction est instaurée en 1872.
[10] DALLERA Corinne, LAMAMRA Nadia, Du salon a l'usine : vingt portraits de femmes : un autre regard sur l'histoire du canton de Vaud. Lausanne : Fondation Ouverture, 2003, 327 p. ; MANTILLERI Brigitte, Histoires et visages de femmes. Yens sur Morges : Éditions Cabédita, 2004, 167 p. ; FRAISSE Geneviève, Clémence Royer, Philosophe et femme de sciences. Paris : Éditions La Découverte, 1985, 185 p. ; ROYER Clémence-Auguste, Introduction à la Philosophie des femmes. Lausanne : (pas de maison d'édition), Imprimerie Typographique de A. Larpin, 1859, 35 p. ; DERMENJIAN Geneviève, JAMI Irene, ROUQUIER Annie, THEBAUD Françoise, La place des femmes dans l'histoire Une histoire mixte. (pas de lieu de parution) : Éditions Belin, 2010, 415 p. ;

Née le 21 avril 1830 à Nantes en France, Clémence Royer est une femme autodidacte qui a réussi à révolutionner un monde pédagogique et savant très occupé par les hommes.
Après sa naissance, sa famille doit s'exiler après la condamnation à mort de son père, officier, en raison de ses opinions politiques. Royer et ses parents s'installent au bord du lac Léman jusqu'en 1835. La famille retourne à Paris et son père se fait acquitter. Elle déménage ensuite en province. Clémence Royer passe alors une année dans un internat catholique dans lequel elle ne se sent pas de joie et en sort traumatisée en raison du mysticisme à cause duquel elle n'arrive pas à raisonner. Durant la révolution de 1848, Royer vit de nouveau à Paris ou elle se convertit au républicanisme et devient athée, libre-penseuse[11] et pacifiste. Elle ne fait pas d'études et toute instruction qu'elle entreprend dès lors se fait de manière entièrement autodidacte. Elle ne suit aucune formation universitaire et a donc certaines lacunes au niveau des expériences scientifiques pratiques dans les laboratoires. Elle se forme et devient professeure à ses 20 ans grâce aux trois examens suivants : le brevet élémentaire, le brevet supérieur et les examens de l'Hôtel de Ville ainsi qu'à l'issue des cours qu'elle suit au Conservatoire des Arts et Métiers. Elle enseigne tout d'abord le français et la musique en Grande-Bretagne, en parallèle d'un apprentissage de la langue anglaise qui lui sert plus tard dans sa carrière. Elle décide ensuite de retourner à Paris et constate que le changement de gouvernement, à présent conservateur, diffuse des lois réduisant la possibilité offerte aux filles et aux institutrices de s'instruire. Elle s'éloigne donc de sa famille et part en Suisse séjourner au bord du Lac Léman. N'arrivant qu'avec quelques sous, elle s'installe d'abord à Lausanne où elle trouve une chambre qu'elle loue cinquante centimes par jour et qu'elle arrive à se payer grâce à ses talents pour la broderie. Voulant ensuite plus de calme et de solitude, elle déménage dans la ferme de Praz-Perey, en dessous de la tour de Gourze (aujourd'hui dans la commune de Bourg-en-Lavaux) non loin du village de Cully. Elle y loue une chambre de quatre mètres carrés qu'elle paye vingt francs par mois[12]. Une plaque, dressée à cet endroit, lui rendra hommage dix ans après sa mort, en 1912.[13] Plus tard, elle affirme que c'est là que commence, comme elle le dit « l'époque héroïque de ma vie »[14]. Pour s'instruire durant ce mode de vie solitaire qu'elle entreprend, elle lit. Elle se cultive pendant environ trois ans à la Bibliothèque de Lausanne appartenant à l'Académie (qui est aujourd'hui l'Université de Lausanne) et emprunte une centaine de livres. Son projet est de lire des ouvrages concernant toutes disciplines du savoir possibles et imaginables, mais elle s'intéresse surtout aux théories des sciences sociales et naturelles. Elle se fait envoyer à Cully les livres empruntés ou parfois parcourt onze kilomètres à pied jusqu'à Lausanne. Ces lectures lui permettront plus tard de fonder ses propres convictions et théories face aux différents points de vue auxquels elle est confrontée. Après s'être installée de nouveau à Lausanne, de 1857 à 1865, elle donne des conférences et participe à des congrès scientifiques publics remarqués dans plusieurs villes de Suisse, de France et d'Italie tout en écrivant ses propres ouvrages et essais. À partir de 1859,

---

BLANCKAERT Claude, '''Les bas-fonds de la science française'' Clémence Royer, l'origine de l'Homme et le darwinisme social'', in Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, 3-1-2, année 1991, pp.115-130 ; FRAISSE Geneviève, ''Clémence Royer (1830-1902), lecture de Darwin et regard féministe'', in Raison Présente, 67, année 1983, pp. 87-101 ; HARLOR, ''Clémence Royer : Une Savante'', in Revue des Deux Mondes, (pas de numéro), 1 octobre 1954, pp. 525-535 ; ROSI Braidotti, ''Geneviève Fraisse, Clémence Royer, Philosophe et femme de sciences, ed. La Découverte'', in La Dépendance Amoureuse, 31, année 1985, pp. 108-110 ; ZUBER Valentine, DE PABLO Elisabeth, WINKLER Lisette, CHEMOUNY Muriel, BONNEMAZOU Camille, Clémence Royer et la traduction reniée de l'Origine des espèces. Enregistre le 9 mai 2009, (21').

[11] Voir Annexe 1

[12] « Clémence Royer : une savante », in Revue des Deux Mondes, 1 octobre 1954, p.527

[13] Voir Annexe 2

[14] KUPPER Patrick, *Les Naturalistes. A la découverte de la Suisse et du monde (1800-2015).* Zurich, Hier und Jetzt, 2015, p.72

elle enseigne alors la logique et la philosophie de la nature à l'Académie durant un cours ouvert au public mais réservé aux femmes.

En 1862, elle devient la première traductrice française de l'ouvrage *L'Origine des Espèces* de Charles Darwin[15], paru en 1859. En effet, Darwin était désespérément à la recherche de traducteurs et traductrices et d'éditeurs français car il avait déjà été refusé par le grand éditeur scientifique Hachette. C'est par l'intermédiaire des naturalistes suisses Carl Vogt[16] et Edouard Claparède, zoologue romand, que les services de traduction de Clémence Royer sont proposés à Darwin. Elle possède déjà de grandes habilités en anglais, se porte volontaire et présente en plus de cela deux avantages : d'une part, elle a déjà lu les nombreux livres consacrés aux sciences naturelles, particulièrement aux thèses de Darwin et d'autre part, elle est en très bons termes avec son propre éditeur, le parisien Guillaumin, qui s'est rallié à une autre maison d'édition allemande, Reinwald, pour l'occasion. Ravi de cette nouvelle, Darwin qualifie la philosophe avec ces mots-là à un ami : « Mademoiselle Royer qui doit être l'une des plus intelligentes et des plus originales femmes d'Europe […] ». Cette déclaration est assez particulière est surprenante venant de Darwin car il complimente non seulement une femme, mais une femme qui, contrairement à lui, n'a pas fait d'études. C'est donc grâce à cette femme autodidacte que le livre polémique de Darwin a pu être connu dans des pays francophones et donc d'un public plus international, notamment en Amérique latine, en Italie et en Espagne où la principale langue scientifique était le français. Le livre de Darwin est traduit dans son entièreté à la Bibliothèque municipale de Lausanne en seulement douze mois et est publié en 1862. Clémence Royer y ajoute une longue préface d'une soixantaine de pages et ses notes de bas de pages tout au long du livre. Cela cause un grand nombre de problèmes entre la traductrice et l'auteur. Une première raison est le fait qu'elle introduit un grand nombre de ses propres hypothèses sur des propos de Darwin. La deuxième raison se trouve dans sa préface dans laquelle, en effet, elle défend la position de Darwin contre de possibles opposants, mais ajoute sa position eugéniste[17]. Cette notion est complètement opposée aux thèses éclaircies par Darwin dans son autre ouvrage *« Descendance de l'Homme ».* Selon elle, il faudrait laisser mourir les faibles, les malades et les personnes à charge pour qu'elles ne puissent plus se reproduire et donc détruire la dite « race supérieure ». Le manque d'expériences pratiques dont il est fait mention auparavant conduit aussi à des quiproquos dans la traduction française du livre. La particularité de cette traduction, pour Clémence Royer, est le fait qu'elle fait figure de confirmation de sa propre philosophie de l'évolution. Suite à la première édition française, Darwin demande plusieurs corrections mais garde la longue préface de Royer. Tout se complique lorsque Clémence Royer rédige une nouvelle préface pour la troisième édition du livre dans laquelle elle attaque frontalement son écrivain. Elle y critique sa nouvelle théorie sur la loi de l'hérédité et refuse de corriger les modifications demandées par Darwin. Ce désagrément se finit en 1869 lorsque Darwin assigne un autre traducteur pour ses prochaines éditions.

Dans la préface de la première édition de sa traduction de *L'Origine des espèces* en 1862, elle affirme que « les hommes sont inégaux par nature ». Étant elle-même féministe, ses points de vue sur nombre de thèmes se ramènent souvent au féminisme. Elle y exprime des visions autant

[15] Philosophe et naturaliste anglais qui a révolutionné la biologie avec son ouvrage *L'Origine des espèces* traitant l'origine des espèces vivantes.
[16] Carl Vogt (1817-1895) : naturaliste et médecin suisse, émigrant allemand et futur fondateur et premier recteur de l'Université de Genève.
[17] L'eugénisme représente la théorie et les pratiques visant à améliorer l'espèce humaine et déterminer les meilleures conditions de procréation des espèces. Clémence Royer est une des premières personnes à définir ce terme sans qu'il fasse encore partie du vocabulaire.

dualistes qu'égalitaristes. Par ses propos dualistes, elle affirme d'un côté que chaque sexe à son propre rôle dans la société et que les femmes sont plutôt considérées comme mères, ne recevant dès lors pas la même éducation que les hommes. D'un autre côté, ses visions égalitaristes s'axent plutôt sur l'existence d'inégalités entre femmes et hommes et défend l'idéal d'une égalité entre les deux sexes. Toutefois, contrairement à Simone de Beauvoir[18] qui, un siècle plus tard, affirmera que l'on ne nait pas femme, mais qu'on le devient, Clémence Royer est convaincue que les êtres humains naissent soit hommes, soit femmes, et sont donc « inégaux par nature » au niveau social. Cette inégalité est donc la raison pour laquelle les droits des hommes devraient être les mêmes que ceux des femmes. C'est cette orientation féministe qu'elle défend tout au long de sa vie. Comme nous pouvons nous en douter, ses pairs intellectuels masculins ne sont en aucun cas du même avis. Elle s'oppose notamment au propos de Darwin selon lequel « Finalement, l'homme devint supérieur à la femme ». Elle défend l'idée que les femmes sont biologiquement inférieures aux hommes mais que ces différences biologiques entre les deux sexes ne sont pas fixes et peuvent se transformer ou disparaitre dans le futur[19]. Pour que ces différences diminuent, il faudrait, selon Royer, accorder plus d'importance à l'éducation et à la formation des deux sexes. Un autre élément de ses théories – encore très actuel – est le fait qu'elle affirme que le sexe humain est transformable et hermaphrodite[20]. C'est grâce à cela que les espèces peuvent évoluer et s'adapter à leur environnement. Par contre, les « races civilisées » comme elle les appelle, sont, selon elle, au sommet de la hiérarchie des « races ». Ce sont les blancs ou aryens instruits qui se différencient des autres « races » grâce à leurs capacités intellectuelles, physiques, sociales, etc. Nous pouvons le constater grâce à une citation de son ouvrage *Origine de l'homme et des sociétés* : « On peut même dire, sans crainte, que [au point de vue intellectuel] un Mincopie, un Boschmen, un Papou ou même un Lapon est plus proche parent, non-seulement du singe, mais du kangourou, que d'un Descartes, d'un Newton, d'un Goethe ou d'un Lavoisier. »[21]. Son but est de faire progresser la « race » blanche le plus possible et éviter les croisements entre femme blanche et homme de couleur (qui sont, selon elle, une « race inférieure ») car la femme blanche surveille la « pureté » et la « supériorité » de sa « race ». Ce ne sont pas seulement les personnes de couleur qu'elle vise mais aussi « les malades », « les faibles » ou « les incurables » comme elle le précise dans un passage de sa préface à l'ouvrage de Darwin. Cette hiérarchie entre « races » est, selon elle, beaucoup plus grande que celle entre les sexes. C'est donc une femme que nous pouvons qualifier à la fois de féministe et de raciste. Elle développe aussi, dans plusieurs de ses ouvrages, son opposition au catholicisme, causé par son séjour au couvent, qu'elle décrit comme un « viol » intellectuel[22].
La figure de Clémence Royer est une particularité dans une Europe où les femmes n'avaient, à l'époque, en aucun cas le droit d'exercer des charges politiques et n'étaient pas acceptées dans les universités. Elle possède de telles connaissances qu'on la compare une multitude de fois à des théoriciens masculins de son temps.

C'est aussi à Lausanne, ville protestante, qu'elle rencontre Pascal Duprat, exilé politique français et enseignant donnant des cours d'économie à l'Académie de Lausanne (ancienne

[18] Philosophe et romancière française ayant participé au mouvement de libération des femmes dans les années 1970. Elle est surtout connue pour son ouvrage *Le Deuxième Sexe*.
[19] « En somme, il résulte de ces considérations que les différences d'aptitudes et de fonctions qui existent aujourd'hui entre les deux moitiés de l'humanité n'ont rien de fatal, rien d'absolu » : Clémence Royer affirme ceci dans son propre ouvrage *« Origine de l'homme et des sociétés »* aux pages pp. 389-391
[20] VILLA Paula-Irene, Eine soziologische Reise durch den Geschlechtskörper. Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2011.
[21] ROYER Clémence, *Origine de l'homme et des sociétés*. Paris, Guillaumin, 1869, p. 543
[22] KUPPER Patrick, *Les Naturalistes. A la découverte de la Suisse et du monde (1800-2015).* Zurich, Hier und Jetzt, 2015, p.72

Université puis aujourd'hui le Gymnase de la Cité). Ils vivent ensemble en union libre jusqu'à la mort de Duprat en 1885. Pour cause : Pascal Duprat est un homme marié, qui a déjà un fils. Clémence et Pascal ont ensemble un fils, René. Le couple, vivant en concubinage, ne bénéficie pas de la même protection sociale et juridique qu'un couple marié. En effet, la femme est dominée par son compagnon et la société la considère au même titre qu'une épouse, en ne prêtant attention qu'à ses capacités à réaliser les tâches ménagères et à l'éducation de son fils. Il n'existe aucune protection lors de la maternité pour les femmes et la femme n'a aucun droit sans l'accord de son mari ou concubin (par ex : ouverture d'un compte en banque).
Dans sa carrière, ses nombreux ouvrages et publications ne seront que reconnus tardivement du fait de son genre. Elle écrit aussi des articles pour le journal « Le Nouvel Économiste » que son compagnon publie. Par ailleurs, le Canton de Vaud organise un concours en 1860 et collabore avec son compagnon. Ce dernier traite l'impôt sur le revenu. Clémence Royer finit par remporter le troisième prix au côté de Proudhon[23], connu pour avoir des visions opposées à celles de Clémence Royer en ce qui concerne les femmes[24], qui remporte la première place. Grâce à cette victoire, le livre de Royer intitulé *Théorie de l'impôt ou la dîme sociale* sera publié lui permettant de connaître une certaine notoriété à l'étranger. Elle participe ainsi au Congrès international de l'impôt organisé par Pascal Duprat en 1860 à Lausanne.

Après la traduction de *L'Origine des espèces*, en 1869, le couple revient à Paris et Royer devient la première femme acceptée dans la Société d'anthropologie de la ville.
En 1900, elle est la première femme à recevoir la Légion d'honneur[25] pour des travaux scientifiques. On reconnaît à cette occasion qu'elle est « l'un des esprits les plus nobles et les plus robustes de ce pays »[26]. Elle se retire ensuite à la pension Galignani, mais avant sa mort, un banquet est organisé en son honneur, réunissant des personnes qui l'admirent et qui dressent son éloge. Elle décède en 1902, puis est enterrée à Neuilly-sur-Seine. Après sa mort, seule une nécrologie en fait mention mais personne ne se souvient de ses accomplissements. Une rue à son nom lui est dédiée dans le 1er arrondissement de Paris en 1904.[27] Lors de l'exposition du Salon des Artistes français de 1912, une statue de Clémence Royer y est exposée.[28] Elle tombe ensuite dans l'oubli durant de nombreuses années. C'est grâce à l'action féministe menée par des femmes et des associations ces dernières années, qu'elle est à présent honorée dans des revues féministes et dans des articles écrits par quelques-uns de ses anciens collègues. Sa biographie a finalement été écrite, d'une part par Geneviève Fraisse, puis par l'américaine Joy Harvey où elles veillent à décrire chaque détail de sa vie.

[23] Pierre Joseph Proudhon, père de l'anarchisme, connu pour sa formule « la propriété c'est le vol », combat aux côtés des ouvriers. C'est le seul théoricien révolutionnaire du 19e siècle issu du milieu ouvrier.
[24] FRAISSE Geneviève, Clémence Royer, Philosophe et femme de sciences. Paris : Éditions La Découverte, 1985, p.21
[25] La Légion d'honneur est la plus haute distinction française. Elle récompense les personnes ayant mérités une distinction pour avoir rendu service à la Nation. Elle est instaurée par Bonaparte en 1802. Il est impossible d'en demander une pour soi-même. Il existe plusieurs titres : chevaliers, officiers, commandeurs, grands officiers et grand-croix.
[26] HARLOR, Clémence Royer, une savante. Revue des Deux Mondes, 1954, p. 533
[27] Voir Annexe 3
[28] Voir Annexe 4

1.3 Valérie de Gasparin-Boissier et la création de la Clinique de La Source

Ce chapitre s'intéresse à Valérie de Gasparin Boissier[29] et à ses accomplissements dans les domaines de la santé et de la philanthropie. Grâce à elle, la Ville de Lausanne est devenue pionnière dans le monde de la médecine et de son éducation pour les femmes.[30]

Issue d'une famille protestante de la haute société, Valérie de Gasparin-Boissier est active dans le milieu littéraire, religieux et humanitaire. Née à Genève en septembre 1813[31], trois ans après son frère Edmond, sa riche famille bourgeoise séjourne à Paris où Valérie de Gasparin-Boissier prend des cours de piano avec Franz Liszt[32], jeune pianiste encore peu connu à l'époque. Elle écrit ses deux premières nouvelles sous un pseudonyme, celui d'Antoine Goru. Un an après le décès de sa mère, elle épouse le comte Agénor de Gasparin, issu d'une riche famille corse, en 1837. Lui aussi écrivain et actif dans le monde politique, il est maître des requêtes au Conseil d'État, poste prestigieux, tandis que sa femme s'intéresse aux conditions de vie des personnes pauvres. Elle publie des ouvrages controversés comme *Le mariage au point de vue chrétien* dans lequel elle avertit les femmes de certains dommages que peut causer la société moderne contre laquelle elle s'oppose à cœur joie. Elle y dénonce notamment l'absence du père dans l'éducation des enfants et affirme que « le mariage est, lui aussi, une éducation ». Elle met ainsi, en avant l'importance du couple dans le mariage qui ne doit pas être tourné exclusivement autour des enfants. En particulier, la femme ne doit pas délaisser son mari qui se désintéresserait alors de son foyer. C'est cette soi-disant « pédagogie du mariage » qui créé la plus grande polémique car elle est trop progressiste pour son temps et se fait des ennemis à l'Académie française : le parti des Voltairiens[33] et des cercles de personnes qui trouvent qu'elle créé un trop beau rôle aux femmes. Cependant, elle sera malgré tout, récompensée d'une médaille d'or de la part de l'Académie française pour cet ouvrage en 1843. Ses autres ouvrages controversés parlant de la pauvreté sont également publiés comme *Il y a des pauvres à Paris et ailleurs* et *Allons faire fortune à Paris !* Ce sont ces mêmes œuvres qui la rendent connue quelques années plus tard. Lors de la révolution de 1848, le couple décide de déménager en Suisse romande, dans le manoir de Valeyres-sous-Rances dans le Jura[34], et quitter définitivement Paris où s'installe le régime de Napoléon III. Ils penchent vers l'Église libre qui

---

[29] Voir Annexe 5

[30] BECQUELIN Helene, MORET Joëlle, FALCONNIER Isabelle, 100 femmes qui ont fait Lausanne. Lausanne : Éditions Antipodes, 2021, 158 p. ; DALLERA Corinne, LAMAMRA Nadia, Du salon a l'usine : vingt portraits de femmes : un autre regard sur l'histoire du canton de Vaud. Lausanne : Fondation Ouverture, 2003, 327 p. ; FRANCILLON Denise, Valérie de Gasparin-Boissier : une conservatrice révolutionnaire. Le-Mont-sur-Lausanne : Éditions Ouverture, 1994, 142 p. ; MANTILLERI Brigitte, Histoires et visages de femmes. Yens sur Morges : Éditions Cabédita, 2004, 167 p. ; MUTZENBERG Gabriel, Valérie de Gasparin : une femme de style. Le-Mont-sur-Lausanne : Éditions Ouverture, 1995, 230 p. ; DERMENJIAN Geneviève, JAMI Irène, ROUQUIER Annie, THEBAUD Françoise, La place des femmes dans l'histoire Une histoire mixte. (pas de lieu de parution) : Éditions Belin, 2010, 415 p. ; BASTIAN Jean-Pierre, ''Récit de voyage et piété évangélique. Les journaux de voyage au Levant de Valérie de Gasparin-Boissier (1813-1894) et de ses deux serviteurs'', in Revue d'Histoire et de Philosophie religieuses, 95-2, année 2015, pp.165-181 ; www.gendercampus.ch, BARBLAN WIRTHS, BETRIX, GUYAZ, HENCHOZ, WEBER, BAUDRAZ, DEVANTHERY. "Sur les traces de personnalités lausannoises - Des femmes qui ont contribué au développement culturel, scientifique ou politique de Lausanne et de sa région". ; Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme, Pionnières et Créatrices en Suisse romande XIXe et XXe siècles. Genève: Éditions Slatkine, 2004, 406 p.; www.onlinelibrary.wiley.com, NADOT. ''The world's first secular autonomous nursing school against the power of the churches''. (19 mai 2010) et www.randonature.ch, LAMAMRA, DALLERA. "Balade à travers l'histoire des femmes - Histoire et portraits".

[31] Voir Annexe 6

[32] Compositeur, virtuose et pianiste hongrois de la période romantique connu pour ses Études d'exécution transcendantes.

[33] Cercle d'influence de Voltaire à l'Académie française (Diderot, Turgot, Condorcet, …)

[34] Voir Annexes 7 et 8

leur permet d'avoir un rapport divin plus personnel. Ils voyagent notamment en Italie, en Grèce, en Égypte, en Palestine et au Liban. Elle continue sa carrière d'écrivaine et de poète et publie différents ouvrages. En parallèle, elle lit en anglais et dessine.

Elle se sert de sa fortune à bon escient et fonde le 4 novembre 1859, avec son mari Agénor de Gasparin, l'École normale évangélique des garde-malades, appelée aujourd'hui Haute école de Santé de La Source. C'est la première institution de formation au monde de personnel soignant laïc non-dépendante d'une institution hospitalière. Cette contribution à l'utilité publique s'inscrit dans l'action philanthropique du 19e siècle qui permet d'améliorer les conditions de vie d'autrui. Cette dernière prend la forme de dons financiers, pétitions, constructions de nouveaux bâtiments, création de fondations. Pour Valérie de Gasparin-Boissier, La Source n'est pas une école d'infirmières ni une école de « diaconesses » mais une « école de garde-malades indépendantes ». Son école n'est réservée qu'aux femmes car elle s'oppose vivement aux mélanges des genres, qu'ils soient protestants et catholiques ou laïques et religieux. C'est pour cette raison qu'elle est une grande « rivale » du point de vue de ses valeurs de l'infirmière britannique Florence Nightingale[35] et qu'elle dénonce le mélange entre le laïc et le religieux. Pour Valérie de Gasparin-Boissier, les élèves de son école de garde-malades « ne recevront pas le titre de sœur, on ne leur imposera aucun costume spécial ». Ce titre de sœur rapprocherait ces femmes d'un rôle religieux auquel la fondatrice s'oppose. Elle souhaite que ses garde-malades reçoivent une formation et un salaire approprié. Elle affirme qu'il est possible de soigner et se former en étant laïque. L'institution précise que les seules conditions à remplir sont l'intelligence, la santé et la piété et que n'importe quelle femme, qu'elle soit jeune ou âgée, mariée, veuve, ou célibataire, membre d'églises officielles ou d'églises indépendantes, ont le droit de s'inscrire pour devenir garde-malades. Après la direction de trois pasteurs, lors de l'instauration d'un médecin au poste de directeur, les règles changent. Les élèves suivent des cours d'anatomie, physiologie, thérapeutique, pathologie et hygiène. Du nouveau matériel est acquis : mannequins en cire, planches anatomiques et squelettes permettent aux élèves d'avoir une approche pratique de leur futur métier. Cette approche laïque permet de se concentrer sur la maladie, le handicap ou la souffrance de la personne au lieu de sa race, sa nationalité ou sa religion. Son action intègre donc les principes de liberté religieuse et de non-discrimination. La première volée est seulement composée de six élèves car le recrutement s'avère difficile en raison de l'illettrisme de certaines qui les rend incapables d'y travailler. Elle a aussi des visions féministes égalitaristes car pour elle, « hommes et femmes ne sont ni supérieurs, ni inférieurs, ils sont égaux dans la différence et cette différence des sexes repose sur le renoncement de la femme qui est quelque chose de plus que l'abdication de la volonté, c'est un consentement accordé par un libre mouvement du cœur ».[36] Pour synthétiser, selon elle, les deux sexes sont égaux devant Dieu mais la différence qui se pose entre eux contraint la femme, au profit de son époux, de se mettre en retrait derrière ce dernier. Ironiquement, Valérie de Gasparin ne se soumet aucunement à sa propre devise. En effet, elle accomplit des choses indépendamment de son mari et ne lui demande pas son accord.

Le couple réside dans son manoir près de la ville d'Orbe durant la guerre franco-prussienne de 1870 à 1871 et Agénor de Gasparin y attrape la fièvre typhoïde. Il meurt le 9 septembre 1871

[35] Florence Nightingale aussi appelée « la Dame à la lampe » était une infirmière britannique à l'origine des soins infirmiers modernes (nursing moderne) qui s'inspire de valeurs religieuses, féministe militante et grande adversaire de la prostitution en Grande-Bretagne. Elle est très impliquée durant la Guerre de Crimée de 1853 à 1856. Elle est très différente de Valérie de Gasparin-Boissier et elles seront rivales toutes leurs vies. Elles ont des avis opposés sur le mariage, la religion, le métier, la philanthropie et la pédagogie.

[36] FRANCILLON Denise, *Valérie de Gasparin Boissier : une conservatrice révolutionnaire*. Le Mont-sur-Lausanne : Éditions Ouverture, 1994.

après 34 ans de mariage. Le deuil de sa femme est long et douloureux et elle le passe dans son domaine de Chambésy, à Genève, jusqu'à sa mort le 16 juin 1894. Elle crée durant ce temps-là deux fondations : « La Fondation Valérie de Gasparin » et « La Fondation La Source » qui comprend la Haute École de la Santé La Source (HES-SO) et l'Institut La Source qui s'occupe de la gestion de l'école. Son but est de transmettre sa création à des personnes voulant se dédier à la santé. La Clinique de Beaulieu, créée en 1891 (depuis 1921 Clinique de La Source) et dirigée par le docteur Charles Krafft, est aujourd'hui la plus grande clinique du canton de Vaud. Elle continue et finit en parallèle le dernier livre de son mari *La France* à l'aide de ses dernières notes. Elle est enterrée au cimetière de l'église de Valeyres-sous-Rances.[37]
Après sa mort, Valérie de Gasparin-Boissier reste dans la mémoire collective une femme oubliée qui a dédié son temps à l'aide aux pauvres, à l'éducation, à l'instruction et à des actions humanitaires pourtant mal vues car elle fait partie de la haute société. Ce n'est qu'après de longues années que son action est remise à la lumière du jour grâce aux actions féministes, aux ouvrages à son honneur et à la dénomination d'un bâtiment des hôpitaux universitaires de Genève à son nom. Elle est le portrait d'une femme indépendante, rebelle, épistolière et polyglotte qui donne sa vie aux personnes souffrantes et sans moyens en conservant une laïcité dans son action.

1.4 Philosophie et santé : les femmes se singularisent

Aujourd'hui, ces deux femmes ne sont toujours pas mises en lumière pour tous leurs accomplissements. Même si l'une est plus aisée que l'autre, l'une religieuse et l'autre athée, elles sont toutes les deux des femmes intellectuelles qui ont révolutionné le monde des sciences grâce à leurs créations. Elles se sont battues et ont réussi à « sauter par-dessus les barrières » de la société qui ne leur permettaient pas d'accomplir leurs idées. Clémence Royer, qu'on qualifiait d'« esprit fort », un terme utilisé de manière péjorative, est une femme qui doit faire face aux critiques des hommes qui se croient supérieurs à elle. Valérie de Gasparin-Boissier, elle, est traitée comme une excentrique au tempérament fort[38]. Elles ne sont pas appréciées car elles possèdent des caractéristiques jugées masculines : l'indépendance et la détermination. Bien qu'elles viennent de deux milieux complètement opposés du point de vue financier, social et même politique, elles se rejoignent dans plusieurs thématiques. Les deux soutiennent la cause féminine, l'une égalitariste et l'autre égalitariste et dualiste à la fois. Les deux seront critiquées pour ce qu'elles font en tant que femmes, et ne seront reconnues qu'après leur mort, à partir des années 1980 environ, grâce à nombreuses manifestations féministes, ouvrages, plaques commémoratives et statues. Ces deux femmes réussissent à accomplir et arriver jusqu'au bout de ce qu'elles ont toujours voulu faire en persévérerant malgré les obstacles (lois, critiques, coutumes, droits, formations) que la société met sous les pieds de deux femmes qui luttent pour l'éducation et l'instruction pour toutes et tous. Dans une correspondance expédiée à ses amis, Clémence Royer se dit être « une intrépide lutteuse intellectuelle »[39]. Bien qu'elle ait des discours raciaux, qui auraient fait polémique aujourd'hui, ses paroles ne sont pas aussi choquantes à l'époque. Ses théories raciales, anticléricales et féministes ne plaisent bien sûr pas à tout le monde : ainsi un pasteur avoua que Clémence Royer est la seule femme qu'il ait voulu battre et un anti-darwinien l'a insulté pour ne citer qu'eux. En ce qui concerne Valérie de Gasparin-Boissier, le fait qu'une femme d'une telle fortune aille visiter les pauvres et les défendre dans ses ouvrages est une nouveauté dans la philanthropie. Elle n'arrête par ailleurs pas sa passion pour l'écriture malgré les nombreux reproches qu'on lui adresse sur certains de

[37] Voir Annexe 9, 10 et 11
[38] Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme, Pionnières et Créatrices en Suisse romande XIXe et XXe siècles. Genève : Éditions Slatkine, 2004, p. 147
[39] MB, « Clémence Royer, rebelle, intrépide et libre », in 24 Heures, 27 novembre 2003.

ces livres. Les hommes sont certes les principaux acteurs de leur oubli mais il ne faut pas négliger le rôle de l'État qui n'hésite pas à censurer le roman philosophique de Clémence Royer, *Les Jumeaux d'Hellas,* et interdit sa vente en France car elle y critique fortement l'église, exprime un féminisme individuel et y demande la liberté affective et sexuelle. Leur reconnaissance plus ou moins tardive se fait surtout grâce aux différentes associations féministes, qui produisent à l'occasion des commémorations de leurs morts, des articles, des livres, des plaques commémoratives ou organisent des marches en leur mémoire. Clémence Royer est redécouverte dix ans après sa mort car les Libres penseurs[40] dont elle fait partie lui consacrent une plaque à Praz-Perey puis des livres et des articles paressent. Valérie de Gasparin-Boissier est redécouverte plus tard car la fondation de la Haute école de Santé de La Source est longtemps attribuée à son mari Agénor de Gasparin. Nous voyons, pour finir, que leur vraie reconnaissance sous forme d'ouvrages et d'articles réguliers se fait seulement une centaine d'années après leur mort. Cette mise en valeur aurait dû se faire avant, mais pour rattraper le temps perdu, leur existence et accomplissements devraient être commémorés de manière plus récurrente. Leur apport dans ces domaines est toujours d'une grande importance aujourd'hui et même si elles sont restées longtemps dans l'ombre d'hommes, elles ont su s'en détacher et prouver leur professionnalisme.

[40] Individus qui se fient principalement à leurs propres expériences sans entrave de la religion, la politique, la philosophie, etc. Cette dénomination apparaît pour la première fois durant le discours de Victor Hugo concernant la loi Falloux en 1850.

Chapitre 2 : Alto, piano, violon, mandoline ou femme orchestre ?

La musique est un des meilleurs moyens pour pouvoir s'exprimer et ressentir des émotions fortes. Les femmes rencontrent des difficultés pour s'y former puis ne peuvent pas en vivre en tant que métier. Elles ne sont pas prises en compte dans des institutions professionnelles et ne trouvent pas le succès espéré. Ainsi, ce sont seulement les hommes qui en ont le privilège. Marthe Guignard-Berche est une des exceptions qui se profile en tant qu'instrumentiste talentueuse et ambitieuse jouant de quatre instruments différents. Elle fait également partie de l'un des orchestres professionnels les plus reconnus en Suisse à son époque, l'Orchestre de la Suisse romande. Mère devant élever seule son fils, elle connaît une vie compliquée et se retrouve à devoir déménager de nombreuses fois. Malgré tous ces obstacles, elle se démarque dans le monde de la musique mais n'est nullement reconnue ultérieurement.

2.1 Femmes musiciennes dans un monde masculin

Au cours de l'entre-deux-guerres, le monde de la musique reste encore une sphère essentiellement masculine et, pour s'y professionnaliser, la formation est longue. Pour devenir musicienne diplômée à cette époque, il faut bénéficier de cours privés ou fréquenter un conservatoire étranger. Ces derniers sont réservés aux jeunes filles fortunées, dont la famille est capable de financer non seulement les études, mais encore la compagnie d'un chaperon ou chaperonne. Entre 1894 et 1914, une institutionnalisation de la vie musicale est enfin acquise en Suisse romande et c'est seulement en 1911 que les premiers diplômes professionnels reconnus par les exécutifs cantonaux sont attribués, d'abord à Genève. Les orchestres les plus reconnus en Suisse sont alors l'Orchestre de la Suisse romande à Genève, l'Orchestre de la Tornhalle à Zurich ou encore l'Orchestre de chambre de Zurich. La plupart des concerts ont lieu grâce à des financements de personnes privées aisées ou avec l'aide de communes ou de différentes associations.

L'enseignement de la musique passe par les cantons et les communes car il n'existe pas encore de « conservatoire national de musique » au niveau fédéral. A l'époque, au niveau de l'éducation des enfants, la musique est inculquée aux niveaux élémentaires de la scolarité mais son apprentissage décline au fil des années. L'enseignement de la musique devient une option dans le secondaire et ne fait plus partie des branches principales. C'est seulement en 1897 que Paul Wagner crée le premier siège de musicologie à Fribourg. Grâce à cela, la musicologie fera partie du cursus de plusieurs universités suisses comme Bâle, Zurich, Berne, Genève, etc. En Suisse romande, les figures masculines dominent ce champ. Ernest Ansermet, chef d'orchestre et créateur de l'Orchestre de la Suisse romande ; Anton Suter-Ruffy, fondateur de l'Orchestre symphonique de Lausanne ; les compositeurs Gustave Doret, Frank Martin, Ernest Bloch, Émile Jaques-Dalcroze et Rolf Liebermann sont des figures musicales incontournables.
Pendant ce temps-là, les femmes créent et participent, que ce soit en public ou en privé, au monde de la musique. Néanmoins, elles ne reçoivent ni la même reconnaissance, ni la même visibilité que les hommes que l'on considère être la figure parfaite de l'artiste. Les femmes qui ont, sans aucun doute, autant de talent et de passion pour la musique que les hommes de l'époque, sont mises de côté à cause des différentes conventions sociales et des discriminations qu'elles subissent.

Aujourd'hui les femmes sont toujours aussi sous-représentées dans l'industrie musicale suisse, même si des évolutions sont toutefois perceptibles. L'accès à la formation musicale pour les femmes est plus facile et le nombre de musiciennes dans les orchestres, d'interprètes et même de cheffes d'orchestre féminines augmente de plus en plus et se rapprochera, peut-être dans un

futur proche, de l'égalité. Il reste cependant encore beaucoup de travail pour que les œuvres de ces pionnières de la musique soient mises en avant et découvertes à l'aide, par exemple, de concerts et autres représentations.

2.2 Marthe Guignard-Berche : à la quête d'une pionnière musicale tombée dans l'oubli

Ce chapitre concerne Marthe Guignard-Berche, une femme dont les aptitudes lui ont permis de se hisser à un niveau quasiment occupé que par des hommes. Le fait qu'elle n'ait jamais abandonné même en situation très précaire révèle le courage de cette femme unique en son genre.[41]

Née à Lausanne le 20 juillet 1864 d'une famille assez aisée, originaire de Penthalaz, Marthe Guignard-Berche est aujourd'hui une pionnière de la musique, dont le manque de documentations intrigue. Elle a réussi en effet à s'imposer à l'époque dans le monde orchestral en tant que femme.
N'ayant aucune trace de son enfance en ce qui concerne son éducation et sa formation musicale, l'histoire de Marthe-Marie-Louise née Berche commence lorsqu'elle prend probablement des cours privés, étant donné qu'aucune activité d'instrumentiste, qui auparavant rentabilise souvent les coûteuses études à l'étranger, n'a été retrouvée à propos d'elle. Elle complète probablement sa formation au Conservatoire de Lausanne car elle habite dans ses alentours une très grande partie de sa vie. Elle y joue de plusieurs instruments : piano, violon, alto et mandoline.

Le 8 juillet 1886, elle épouse, à Lausanne, Louis-Florian Guignard, originaire d'Orbe et du Lieu, artiste peintre avec lequel elle aura un fils, Edwin, le 25 février 1888. Ils décident de divorcer quatre ans plus tard, le 17 janvier 1890 ce qui n'est pas commun pour l'époque. Dans le jugement de ce dernier, elle est déclarée comme « sans profession ». Le Tribunal fédéral confie l'éducation et l'entretien de leur fils Edwin à Marthe Guignard-Berche et exige que le père lui verse en main-propre une pension alimentaire de 150 francs chaque mois. Par ailleurs, Louis Guignard, fait deux recours suite à la décision du Tribunal pour contrer ce jugement et ne payer aucune pension alimentaire à son ex-femme. Heureusement pour elle, les deux recours de son ex-mari sont refusés. Elle élèvera donc seule son fils[42] qui passera ensuite une grande partie de sa vie en Extrême-Orient et habitera à Tianjin en Chine.

Quelques années plus tard, elle est engagée comme altiste par l'OSL (Orchestre symphonique de Lausanne), crée en 1903 par Anton Suter-Ruffy, et devient donc la première femme membre permanente d'un orchestre professionnel en Suisse. L'OSL est alors composé majoritairement d'instrumentistes allemands. Précisons qu'à ce moment-là, les femmes sont une minorité dans les ensembles professionnels de l'époque, y compris dans les autres pays d'Europe. L'orchestre joue au Théâtre du Lumen au Grand-Pont 4 (plus tard devenu cinéma ABC) atteignant les 60 représentations à l'année et à la Maison du Peuple située dans la Tonhalle à la rue Caroline.

[41] DALLERA Corinne, LAMAMRA Nadia, Du salon a l'usine : vingt portraits de femmes : un autre regard sur l'histoire du canton de Vaud. Lausanne : Fondation Ouverture, 2003, 327 p. ; DERMENJIAN Geneviève, JAMI Irène, ROUQUIER Annie, THEBAUD Françoise, La place des femmes dans l'histoire Une histoire mixte. (pas de lieu de parution) : Éditions Belin, 2010, 415 p. ; MANTILLERI Brigitte, Histoires et visages de femmes. Yens sur Morges : Éditions Cabédita, 2004, 167 p. ; www.randonature.ch, LAMAMRA, DALLERA. "Balade à travers l'histoire des femmes - Histoire et portraits". et www.gendercampus.ch, BARBLAN WIRTHS, BETRIX, GUYAZ, HENCHOZ, WEBER, BAUDRAZ, DEVANTHERY. "Sur les traces de personnalités lausannoises - Des femmes qui ont contribué au développement culturel, scientifique ou politique de Lausanne et de sa région".
[42] Voir Annexe 12

Elle devient membre permanent de l'orchestre, élément étonnant à cette époque-là même au niveau international. Elle reste fidèle à cet orchestre jusqu'en 1914, date de sa dissolution. Elle est ensuite engagée à Genève en 1918 à l'OSR (Orchestre de la Suisse romande) par Ernst Ansermet, fondateur de celui-ci, grand chef d'orchestre et musicologue suisse. Étant donné que la musicienne choisit comme instrument le violon, elle s'attire beaucoup de regards jugeant car cet instrument n'est pas considéré comme convenable pour une femme de l'entre-deux-guerres. Cela prouve qu'elle ne craint pas le regard des autres et qu'elle s'assume en tant qu'artiste à part entière. Ce qui n'est pas jugé comme approprié à l'époque est la façon de tenir l'instrument. Le fait d'appuyer l'instrument sur la poitrine, de le tenir par le menton et de gesticuler les bras plus ou moins loin du corps pour en jouer ; cela lui attire de nombreux avis de la part de la gent masculine. Tous ces mouvements sont jugés très « révélateurs ». En plus de cela, elle pratique du violon devant un public, manière de jouer réservée presque exclusivement qu'aux hommes. Elle s'oppose donc à de nombreux interdits et tabous de ce temps-là. La coutume oblige la femme à ne pas faire trop de mouvements, ne pas faire trop de bruit et être la plus invisible possible. On peut donc affirmer qu'étant une femme, devant briser autant de tabous, étant engagée par un homme respectable et jouant professionnellement de l'alto dans un orchestre, ses capacités et son talent sont imposants. Aujourd'hui, on ne trouve aucun enregistrement ni photographie d'elle hormis deux traces datant de 1904[43] et 1907[44] où elle parait avoir été assignée au deuxième pupitre d'alto et sur les programmes de concerts où son nom figure.

Elle va toutefois subir les conséquences de ce métier et de ce statut de musicienne qui est à l'époque nullement respectable. Elle n'arrive pas à vivre de ses activités de musicienne et d'interprète et rencontre de nombreuses difficultés financières qui la forcent à déménager très souvent durant plusieurs décennies[45]. Ses multiples déménagements confirment l'instabilité au niveau financier de la musicienne. La seule période assez sûre financièrement-parlant est celle lorsqu'elle habite sous le même toit que sa mère à la rue Enning 1, dans un immeuble n'existant plus aujourd'hui. Elle apparait dans un grand nombre d'annuaires comme « professeur de musique » enseignant le violon, le piano et la mandoline lors de cours privés à domicile. Avant d'être présentée ainsi, elle apparait d'abord comme « sans vocation ». Pour ne pas tomber dans une trop grande précarité lorsqu'elle habite seule, elle se contente d'enseigner, de rémunérations occasionnelles de certaines représentations et de la pension alimentaire mensuelle de la part de son ex-mari.

Cette pionnière décède le 7 novembre 1948, à 84 ans, à Lausanne. Suite à sa mort, elle n'est mentionnée dans aucun quotidien et aucune presse spécialisée. Aucune nécrologie mentionne son parcours de vie et, surtout, aucune évocation d'elle ne figure dans la fameuse revue musicale de l'époque et dans l'anthologie de Jacques Burdet[46]. Même après ses représentations, aucun historien de la musique ne prend la peine de la mentionner dans un quelconque document. Elle semble donc vouée à être oubliée à jamais. Malgré cela, une plaque commémorative[47] lui sera consacrée à la rue Enning 1 en 2003 lors du bicentenaire de l'entrée du canton de Vaud dans la Confédération. Selon plusieurs documents, sa découverte est due à un coup de chance en observant une photographie d'un concert de l'Orchestre symphonique de Lausanne en 1904 où la seule femme présente, Marthe Guignard-Berche, porte une blouse blanche autour de ses compatriotes musiciens tous habillés de noir.

[43] Voir Annexe 13
[44] Voir Annexe 14
[45] Voir Annexe 15
[46] Musicologue vaudois ayant écrit plusieurs livres concernant la musique dans le canton de Vaud.
[47] Voir Annexe 16

Malheureusement, le manque de documents, livres, enregistrements, revues, etc. ne nous permettent pas d'en savoir plus sur cette instrumentiste étant donné aussi que son seul descendant, son petit-fils le peintre Frank Guignard, n'a lui aussi que très peu de souvenirs d'elle. La seule chose dont il se rappelle est le fait qu'elle était autoritaire et qu'elle jouait souvent du piano.[48]

2.3 Un avant-gardisme éclipsé

Étant donné que Marthe Guignard-Berche est entourée d'hommes durant une majorité de son existence, elle réussit à s'en sortir et prouve que son talent, sa passion et sa détermination sont plus forts que le fait qu'elle soit femme. Dans l'Orchestre symphonique de Lausanne, elle n'est pas là comme renfort exceptionnel mais comme membre permanente. Son engagement y est extraordinaire et son parcours, qui n'est mentionné dans aucune histoire de la musique, est admirable pour une femme de son temps en Suisse. C'est à cause de l'absence de sources que cette pionnière a été oubliée sitôt après son décès et ce n'est que grâce à la découverte accidentelle des photos de l'orchestre sur lesquelles elle est habillée en blanc que son existence est dévoilée. Par ailleurs, la présence des femmes dans des orchestres professionnels n'est pas que moindre en Suisse car elle est aussi extrêmement rare partout en Europe. Le fait que Marthe Guignard-Berche joue du violon est très avant-gardiste de sa part étant donné que les seuls instruments jugés féminins à cette époque sont le piano et la harpe car ils ne demandent pas de grands mouvements des bras éloignés du corps et ne mettent pas en avant des parties du corps que l'on jugeait « révélatrices ». Il faut aussi souligner sa capacité à être une multi-instrumentiste et avoir les capacités à enseigner de ces quatre instruments assez différents les uns des autres. Concernant son mariage et son divorce, elle fait partie des cinq pourcents[49] environ de personnes étant passé par un divorce en 1890. Nous pouvons donc remarquer que le divorce n'est pas une pratique commune à la fin du 19e siècle. Seulement pour elle, cette décision est probablement celle qui la fait tomber dans un appauvrissement de plus en plus grand, en prenant en compte qu'elle doit éduquer et prendre soin de son fils durant ce temps-là. Elle est forcée à vivre avec sa mère durant plusieurs années et déménager une multitude de fois pour éviter de payer des loyers trop élevés car son métier ne lui permet pas de vivre correctement. Aujourd'hui encore, le manque de documentation la concernant et consternant. Sa vie a sûrement été plus riche que cela mais n'a pas retenu l'attention des gens en raison du regard porté sur la plupart des femmes non seulement durant l'entre-deux-guerres mais encore dans certaines régions aujourd'hui.

[48] BURRI Francoise, De Wolfgang à Ignace… ou d'Ignace à Wolfgang, Promenade « Balade lausannoise en compagnie de quelques musiciens ». Mai 2016.
[49] CALOT Gérard, *Deux siècles d'histoire démographique suisse. Album graphique de la période 1860-2050.* Berne, Office fédéral de la statistique, Observatoire démographique européen, 1998, p.76

Chapitre 3 : Droit de vote féminin et diffusion des médias : Mieux vaut tard que jamais !

Ce troisième chapitre s'intéresse à deux figures qui ont révolutionné le cours de l'histoire des femmes et des médias. Ces deux femmes se sont démarquées, chacune à sa façon, en changeant le cours de l'histoire des femmes en Suisse. L'une en participant à l'obtention du droit de vote et l'autre en leur montrant la voie et leur donnant la possibilité de s'exprimer publiquement grâce à une nouvelle technologie. Elles ont donné plus de confiance aux femmes qui en manquaient et ont en inspiré d'autres à continuer dans leurs pas. Antoinette Quinche s'est débattue pour devenir une des plus grandes actrices de l'instauration du droit de vote des femmes en Suisse et Madeleine Moret a suivi sa passion et en a fait son métier. L'une finit par être reconnue plus que l'autre mais cela ne change rien dans le fait que de nos jours, elles ne sont pas autant évoquées qu'elles le devraient.

3.1 Long chemin vers le droit de vote des femmes et sous-représentation des femmes dans les médias

3.1.1 Combat pour les femmes par des femmes

Les années 1960–1970 sont le symbole d'une amélioration de la condition féminine et de ses droits. Le suffrage féminin est un sujet très débattu en Suisse depuis le début du 20e siècle. En premier lieu, en 1848, la nouvelle Constitution fédérale est instaurée et garantit à tout Suisse un droit de vote et d'éligibilité général et direct. Néanmoins, les femmes ne sont pas incluses dans ce droit. En 1886, la féministe Marie Goegg-Pouchoulin[50] présente une pétition signée par 139 femmes pour le droit de vote de ces dernières. Le Parti socialiste suisse est le premier parti à inscrire le suffrage féminin dans son programme en 1904. Dans le canton de Vaud, c'est grâce à différentes associations et groupes militants féministes que les choses commencent à changer. En 1907, les revendications éclatent lors de la création de l'Association vaudoise pour le suffrage féminin, aujourd'hui appelée l'Association vaudoise pour les droits des femmes (ADF). À partir de 1909, les associations se font de plus en plus nombreuses. Entre 1914 et 1921, des demandes en faveur du suffrage féminin sont déposées dans les cantons de Bâle-Ville, Berne, Genève, Neuchâtel, Vaud et Zurich. Malheureusement, une grande partie d'entre elles n'aura pas de suite conséquente. Durant la Première Guerre mondiale, entre 1914 et 1918, les mouvements féministes ralentissent. En 1915, malgré la situation urgente, deux motions sont soumises au Conseil national pour que le suffrage féminin soit introduit. Ces motions sont transformées en postulats en 1919 et mises au placard par le Conseil fédéral pendant plusieurs dizaines d'années. Une possibilité se présente lors de la soumission au vote du suffrage féminin dans les cantons de Bâle-Ville, Genève, Neuchâtel, Glaris, St-Gall, et Zurich. Malheureusement, les cantons renoncent. Durant l'Exposition nationale suisse du travail féminin (SAFFA), un cortège marche accompagné d'un escargot géant sous le nom de « droit de vote des femmes »[51]. Les manifestantes critiquent ouvertement le gouvernement et la lenteur qui caractérise le chemin vers le droit de vote des femmes. En même temps, cela permet à leurs opposants de les critiquer pour leur dite « immaturité ». Selon eux, l'escargot est un symbole enfantin. Plusieurs pétitions avec des centaines de milliers de signatures sont remises à plusieurs entités gouvernementales mais reçoivent que des réponses négatives à chaque essai. Durant les années 1930, des associations opposées au suffrage féminin se forment.

[50] Militante féministe, abolitionniste et fondatrice du Journal des femmes. Elle est l'une des premières femmes à avoir milité pour le droit de vote des femmes au niveau politique, civil et social.
[51] Voir Annexe 17

Durant la Seconde Guerre mondiale, les femmes s'engagent dans le secours populaire en espérant recevoir plus de droits politiques en guise de récompense. Malheureusement plusieurs projets de loi sont encore une fois refusés. Le Conseil fédéral reçoit un postulat de la part du Conseil national pour essayer à nouveau d'introduire le droit de vote dans plusieurs cantons dont Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Genève, Tessin, Zurich, Neuchâtel, Soleure et Vaud. Toutes ces votations ne passent pas et restent un échec. En 1948, les tensions montent alors que la Suisse, le Liechtenstein et le Portugal sont les seuls pays européens à ne pas avoir le droit de vote. Finalement, plusieurs cantons se prononcent en faveur du suffrage féminin : Vaud est le premier canton à octroyer ce droit en février 1959, puis Genève et Neuchâtel en 1960. Dans le canton de Vaud, les résultats de la votation sont très serrés avec 33'671 oui contre 30'285 non ce qui correspond à 52,6% de votes favorables. La même année, un nouveau refus durant les votations fédérales survient. Bâle-Ville est le premier canton alémanique à approuver le droit de vote des femmes en 1966. Il est suivi de Bâle-Campagne et du Tessin.

L'année 1957 est marquée par une votation voulant inciter les Suissesses à participer au service de la protection civile. Cette votation se passe à Unterbäch en Valais mais les voix des femmes, n'étant pas légalement reconnues, ne sont pas comptabilisées. Toute la votation finit par être un échec et les Valaisannes obtiennent seulement le droit de vote en 1970.
S'en suivent des manifestations qui prennent des ampleurs immenses notamment à Berne en 1969 où 5000 femmes et hommes réclament le droit de vote féminin au niveau fédéral, cantonal et communal. Le 7 février 1971 marque un accomplissement et un succès pour les femmes et leurs efforts. Une cinquantaine d'années après l'Allemagne et l'Autriche et une trentaine après la France et l'Italie, les électeurs masculins votent en faveur du suffrage féminin et de l'éligibilité des femmes à 65,7% contre 34,3%. Il est tantôt rejeté dans 8 cantons et demi-cantons suisses. Quelques organisations féminines réussissent à créer la Commission fédérale pour les questions féminines en 1976 et à inscrire le principe de l'égalité dans la Constitution fédérale en 1981. Ces mêmes organisations adoptent les mêmes points de vue sur l'avortement et la création d'une loi sur la protection de la maternité. Il faudra attendre le 28 avril 1991 pour que les femmes du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures votent pour la première fois durant des votations cantonales. Le 14 juin 1991, plus d'un demi-million de personnes font grève pour la cause féminine, pour l'application de l'article de la constitution suisse sur l'égalité entre femmes et hommes et pour l'égalité salariale. En 1995, le Parlement adopte la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg). Aujourd'hui, malgré les progrès, l'égalité entre hommes et femmes n'est toujours pas atteinte surtout dans les domaines de la profession et de l'éducation.

3.1.2 Télécommunication : des femmes pionnières ?

Pendant les années 1930, la radio se démarque et fait partie des principaux médias de télécommunication. On utilise des émetteurs aériens autant que des réseaux câblés. La radiodiffusion connait plusieurs étapes historiques : l'époque des pionniers de 1923 à 1930, l'âge d'or des émetteurs nationaux de 1931 à 1960, l'évolution vers un média d'accompagnement de 1960 à 1980 et l'essor des radios locales et commerciales dès 1983. La première époque de la radiodiffusion, dont Madeleine Moret fait partie, débute en 1923 par des essais dans plusieurs villes comme Lausanne, Zurich, Genève, Kloten, Berne et Bâle. Les concessions accordées passent à plus de 100'000 en 1930.
Durant la Seconde Guerre mondiale, la radiophonie se développe de plus en plus et permet aux auditeurs d'apprendre à connaître plus de choses en ce qui concerne la culture littéraire, la musique et le divertissement dans le sens général.

3.2 Antoinette Quinche : Courage, ambition et consécration en faveur des femmes

Ce chapitre se focalise sur Antoinette Quinche, une des principales femmes grâce auxquelles le droit de vote a été instauré. Elle dédie sa vie d'avocate à la cause féminine et, plus tard, aux femmes incarcérées.[52]

Antoinette Quinche, de son vrai nom Elsa, nait le 25 février 1896 à Diesse, non loin du lac de Bienne, dans le canton de Berne. Sa mère, Florence Marguerite Sedwick, est une Anglaise qui apprend le français dans un institut de jeunes filles à Cressier dans le canton de Neuchâtel en raison de sa non-réussite pour entrer dans une faculté de médecine à Londres. La raison : la faculté n'accepte pas de femmes voulant faire des études de médecine en 1880. En arrivant dans le canton de Vaud, elle est présidente des Samaritaines de Lausanne. Durant son apprentissage en Suisse, Florence Sedwick rencontre le futur père d'Antoinette Quinche, Hermann Quinche, pasteur d'origine neuchâteloise. Elle renonce à ses études et décide de l'épouser. Ils auront ensemble 4 filles dont la pionnière que ce chapitre met en valeur. Antoinette Quinche affirmera plus tard : « Je tiens à dire combien je dois à mes parents qui étaient tous deux féministes et luttaient pour la réalisation de mes projets… Non seulement mes parents approuvaient mes vues, mais ils m'aidaient considérablement à les réaliser. ».[53] Elle dédie donc la plupart de ses actions à ses parents extrêmement soutenant et encourageant de tous ses choix. La petite fille aime les arts et joue même dans une pièce de théâtre. La famille déménage, s'établi à Lausanne en 1911 et habite au Château de Vidy où Hermann Quinche créé un Institut de Jeunes Gens jusqu'en 1919. Après avoir fréquenté le collège de garçons de La Neuveville, Antoinette Quinche décide de suivre des cours au gymnase. Son père l'y inscrit mais elle se retrouve face à un obstacle : le directeur ne l'accepte pas car c'est, selon lui, une école réservée aux garçons. Pour prouver au directeur qu'il a tort, le père d'Antoinette Quinche consulte le règlement et n'y trouve aucune règle prohibant aux filles de suivre des cours au gymnase. En réussissant à passer l'examen d'admission, Antoinette Quinche franchi un des nombreux obstacles de sa vie. Son père affirmera : « Ma fille veut entrer à l'Université, ajoute-t-il, par la grande porte, non par la petite. »[54] car il trouvait que les femmes devaient avoir les mêmes chances que les hommes dans la vie. Lors de ses études à l'université, Antoinette

---

[52] BECQUELIN Helene, MORET Joelle, FALCONNIER Isabelle, 100 femmes qui ont fait Lausanne. Lausanne : Editions Antipodes, 2021, 158 p. ; DALLERA Corinne, LAMAMRA Nadia, Du salon a l'usine : vingt portraits de femmes : un autre regard sur l'histoire du canton de Vaud. Lausanne : Fondation Ouverture, 2003, 327 p. ; MANTILLERI Brigitte, Histoires et visages de femmes. Yens sur Morges : Editions Cabédita, 2004, 167 p. ; QUINCHE Antoinette, ''Le suffrage féminin en Suisse'', in Revue française de science politique, 4-3, année 1954, pp. 580-588 ; ch2021.ch. "Historique du droit de vote des femmes". ; www.gendercampus.ch, BARBLAN WIRTHS, BETRIX, GUYAZ, HENCHOZ, WEBER, BAUDRAZ, DEVANTHERY. "Sur les traces de personnalités lausannoises - Des femmes qui ont contribué au développement culturel, scientifique ou politique de Lausanne et de sa région". ; www.lematin.ch, FELLEY. ''Vote des femmes, comme un léger Röstigraben''. (7 février 2021) ; KIANI Sarah, De la révolution féministe a la constitution. Lausanne : Editions Antipodes, 2019, 286 p. ; www.letemps.ch, FARINE. ''Droit de vote, la longue attente des Suissesses''. (3 février 2021) ; www.letemps.ch, REVELLO. ''Depuis un demi-siècle, être une élue en Suisse demeure un défi''. (31 janvier 2021) ; www.letemps.ch, SKJELLAUG. ''Quand le genre fait basculer le vote''. (5 février 2021) ; Patrinum.ch. ''Quinche, Antoinette avocate 1869-1979'' ; www.rts.ch, ATS/EBZ. "Un si long chemin jusqu'au suffrage féminin en Suisse". (1 février 2021) ; www.rts.ch, ATS/EBZ. "Des années de combat jusqu'au droit de vote fédéral pour les femmes". (26 janvier 2021) ; BEAUVOIS Frédérique, GILLARDIN Anne, HUGUENIN Marianne, SANDOZ Suzette, Femmes en politique. Conférence du 26 avril 2021 en collaboration avec le Musée Historique Lausanne, (94') ; « Elles comme Lausanne », J'explore ma ville, du 13 juin au 17 octobre 202.

[53] Antoinette Quinche, citée par F. Nacamuli-Cottet, « Flash sur… Maître Antoinette Quinche », [réf. Complètes non disponibles].

[54] Hermann Quinche, cité par Nicole Métral, « Victoire du suffrage féminin », *Femmes,* 6 mars 1971.

Quinche est la seule fille de l'institution. Elle est souvent appelée la « Quinchette », qui rime avec suffragette, par ses ami(e)s et ce surnom reste même jusqu'au barreau.

Lors d'un voyage avec sa mère à Londres en 1912, à ses 15 ans, elle assiste à une cérémonie religieuse interrompue par un chant violent de plusieurs suffragettes anglaises réclamant le droit de vote à la Cathédrale de Westminster. Elles sont expulsées dans la foulée. Ce coup de théâtre s'avère être l'origine de son militantisme et de sa lutte pour les droits des femmes. De 1915 à 1923, cette future pionnière étudie à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne[55]. Elle est une des 4 étudiantes parmi tous les hommes. Durant cette période, elle peut compter sur le soutien de ses parents tous deux féministes : « Mon père était pasteur. Grâce à ma famille, ouverte à toutes les idées libérales et partisanes de l'égalité entre les femmes et les hommes, je n'ai pas eu à lutter et à vaincre des résistances quand j'ai voulu suivre le droit, puis entrer au barreau. »[56] En 1919, la famille déménage à nouveau, mais cette fois-ci avec l'Institut, et s'installe au chemin du Levant numéro 15 jusqu'en 1941 dans la Villa Boavista.

A l'Université, Antoinette se démarque car elle est la seule fille à porter des pantalons et à se déplacer en motocyclette. Avant d'entrer en classe, elle a toutefois l'obligation de vêtir une jupe. Pour cette époque, son comportement n'est pas commun et très avant-gardiste. Antoinette Quinche obtient sa licence en droit en même temps que sa camarade Linette Comte. Ensemble, elles seront les deux premières Suissesses diplômées en droit de l'Université de Lausanne. Elle écrit sa thèse de licence et de doctorat à la Faculté de droit avec le titre « Du cas fortuit dans le louage d'ouvrage » qu'elle dédie à son père. Elle passe ensuite trois ans dans les études Vallotton et Warnéry de 1923 à 1926. Cela lui permet d'obtenir son brevet d'avocate. Après son stage pratique, en 1926, elle s'inscrit au barreau vaudois pour devenir avocate et devient la première femme à s'y inscrire. Elle en est la secrétaire durant quelques années : « Je fus la première femme vaudoise à m'y inscrire, mais j'ai bénéficié du fait que, quelques mois auparavant, une femme avait demandé son inscription au barreau de Fribourg, qui avait refusé sa demande. Elle avait recouru alors au Tribunal fédéral qui avait jugé qu'on ne pouvait, pour une question de sexe, lui interdire l'exercice de la profession d'avocat. C'est donc sans problème que je fus admise. Je souligne aussi que mes collègues masculins m'ont toujours réservé le meilleur accueil. J'ai démissionné du barreau en 1976. ».[57] Elle l'obtient et devient la première femme avocate lausannoise. Maître Quinche aime l'ambiance du tribunal et son but ultime est de servir le droit et rendre justice. Pour annoncer l'ouverture de sa nouvelle étude à la rue St-Pierre de la capitale vaudoise, la « Quinchette », débutant dans ce milieu, écrit une lettre à l'Ordre judiciaire du Tribunal le 3 mai 1926 pour changer d'adresse et s'installer à la rue du Lion d'Or la même année. Elle enchaîne les premières fois en devenant la première avocate à ouvrir un cabinet à Lausanne. Elle décide en sus d'adhérer au Parti radical dans lequel elle crée un groupement féminin auquel une dizaine de femmes adhèrent assez vite.

C'est à ce moment-là que commence véritablement sa carrière. Elle n'est pas accompagnée et ne dispose pas d'une grande quantité de moyens. Depuis sa première manifestation féministe lors de son voyage à Londres avec sa mère, Antoinette Quinche est persuadée que les femmes sont plus fortes lorsqu'elles s'unissent. Elle prend donc une décision : dédier sa vie aux femmes et à leurs droits. Son but est d'aider les femmes défavorisées par la loi et leur offrir des services tels que : s'occuper d'affaires de famille, de divorces, de recherches en paternité et d'accidents du travail. En défendant les femmes ainsi que le droit à l'avortement, la plupart de sa clientèle est tout au long de sa carrière féminine. Ses clientes trouvent que l'avocate a plus de facilité de

[55] Voir Annexe 18
[56] Antoinette Quinche, citée par Nicole Métral, *op. cit.*
[57] Antoinette Quinche, citée par F. Nacamuli-Cottet, *op. cit*

se mettre dans leur position en tant que femme, lui font confiance et préfèrent se confier à elle plutôt qu'à un homme. Lors d'une interview, elle dit : « J'ai été consultée essentiellement par des femmes. Surtout des affaires de famille, divorces, reconnaissances en paternité. J'ai aussi défendu des hommes mais alors c'étaient des procès d'affaires. Dans les affaires de famille, j'ai toujours défendu la femme. On voit assez mal une femme avocate attaquer une femme pour défendre un homme ! Un jour, un client m'a demandé de le défendre dans une affaire de mœurs. Je lui ai dit : allez chez un homme, je vous défendrais mal. Il faut y croire pour plaider. »[58] Plus tard, elle prend sous sa responsabilité la consultation juridique gratuite de l'Union des femmes avec son ancienne collègue Linette Comte pendant quelques années. Antoinette Quinche raconte lors d'une interview dans un journal alémanique : « J'ai dû construire mon existence pierre après pierre, et démolir les préjugés pierre après pierre ! … Les femmes m'ont fait confiance, voyant que je luttais pour leur cause. ».[59] Elle cumule les fonctions et devient, en 1927, présidente de la section lausannoise de l'Association Vaudoise pour le Suffrage Féminin (AVSF) puis elle prend la présidence de cette même association au niveau vaudois. L'avocate devient très rapidement une figure incontournable de la lutte féministe dans le canton de Vaud ainsi que dans toute la Suisse. Maître Quinche prend une décision majeure, en 1929, en récoltant 249'152 signatures en faveur du suffrage féminin déposées à Berne[60]. Elle affirme alors : « On peut toujours trouver une excuse » en parlant de l'obtention du droit de vote des femmes. Malheureusement cette pétition n'a aucune suite et ne suscite aucune réponse de la part du Conseil fédéral. Ce refus est pour elle un déclic. Elle se trouve à ce moment-là à la tête du comité d'action vaudois et fait partie du comité d'action suisse pour le droit de vote et d'éligibilité des femmes dont Emilie Gourd [61] est aussi membre. L'intérêt pour le droit de vote des femmes est sollicité à nouveau lorsqu'en 1944, le postulat Oprecht [62] est cosigné par 51 parlementaires et soutenu par une pétition signée par 38 associations féminines. Pour accélérer les choses, Antoinette Quinche fonde un comité suisse d'action pour le suffrage féminin composé d'hommes et de femmes scientifiques, religieux, politiques, journalistes et artistes, et en devient présidente. Les Chambres acceptent le postulat mais au niveau fédéral, le projet n'a aucune suite.

Lors de la célébration du centenaire de la première Constitution fédérale, en 1948, le gouvernement fédéral déclare : « L'expression la plus fière de notre liberté personnelle est le bulletin de vote. ». Cependant, durant ce discours, les femmes n'ont toujours pas le droit de vote. Pour manifester et contrer ce discours, l'avocate engagée organise une marche parrainée par le comité d'action pour le suffrage féminin et l'Association suisse pour le suffrage féminin. Neuf ans plus tard, elle continue à revendiquer le droit pour le suffrage des femmes et mobilise 1414 membres de l'Association suisse pour demander une carte de vote communale et recommencer à se mobiliser en cas de réponses négatives de la part du Tribunal fédéral. Enfin, après tant d'actions menées, le succès est enfin proche. Les journaux « Mouvement féministe » et « Femmes Suisses » soutiennent le mouvement tant espéré. La commune de Lausanne, très engagée, dépose 400 demandes. À la suite de ces demandes, les autorités vaudoises objectent. Pour finir, le mouvement monte jusqu'au Tribunal fédéral où Antoinette Quinche demande une interprétation large de l'article 23 de la Constitution vaudoise. Une fois encore, elle se retrouve face à un rejet. Selon le Tribunal fédéral, le mot « Suisses » utilisé dans l'expression « tous les

[58] Antoinette Quinche, citée par Marianne Wenk, « Huitante ans et un demi-siècle de barreau », *24 Heures*, 24.02.1976.
[59] Antoinette Quinche, *Schweizer Illustrierte*, Numéro 40, 30.9.1936.
[60] Voir Annexe 19
[61] Journaliste suisse qui milite pour le droit de vote des femmes et fonde en 1912 le Mouvement féministe, journal d'information et de propagande pour le suffrage féminin.
[62] Postulat visant à assurer que la Suisse suit le mouvement féministe.

Suisses sont égaux devant la loi » désigne seulement les hommes d'après le législateur et l'usage qui en est fait tous les jours. Antoinette Quinche se retrouve interloquée devant ces propos puisqu'elle veut que les termes « Suisse » et « citoyen » soient compris comme des mots génériques qui incluent le genre féminin. Enfin, après tant d'efforts et quelques mois après son dernier rejet, le Conseil d'État du canton de Vaud repense à la possibilité de reconnaître le droit de vote et d'éligibilité aux femmes du canton de Vaud. Cette possibilité se réalise le 19 mai 1958 grâce au Grand Conseil. Le jour J est annoncé : le 1er février 1959. Les succès se cumulent : les Vaudoises obtiennent, de manière pionnière, le droit de suffrage à la fois au niveau cantonal et communal. Les deuxièmes à pouvoir voter en toute légalité sont les Neuchâteloises, le 27 septembre 1958, puis les Genevoises le 6 mars 1960. En revanche, au niveau fédéral, l'idée ne séduit pas encore tout à fait et le suffrage féminin fait l'objet de campagnes d'opposition. Pour finir, après onze ans d'engagement sans relâches, le droit de vote au niveau fédéral est instauré en 1971 pour l'ensemble des femmes suisses[63]. Après que les Vaudoises ont remporté cette victoire, Maître Quinche se retire de la présidence de l'Association vaudoise. Elle laisse sa place à Gertrude Girard-Montet[64]. Elle se retire aussi de l'Association lausannoise où Lydie Zanchi-Portmann la remplace. Son rôle est rempli par d'autres femmes, plus jeunes qu'elle pour qu'elles puissent continuer le combat et améliorer la condition féminine. Antoinette Quinche continue son engagement, assiste aux séances et prodigue ses conseils à plusieurs associations et comités. Par ailleurs, elle reste vice-présidente de l'Association suisse pour le suffrage féminin où elle est à la tête de la commission juridique. Elle occupe aussi le siège de vice-présidente de l'Alliance Internationale des femmes.

Son engagement pour les femmes et l'obtention de leur droit de vote dissimule les autres combats qu'elle mène durant une partie de sa vie. Elle s'engage également dans le domaine artistique, juridique ou civique. Ainsi, elle est la première à se charger des femmes détenues. Durant une vingtaine d'années, Maître Quinche se bat pour améliorer les conditions de vie des femmes écrouées à la prison de Rolle. Elle arrive à faire installer l'eau courante et la radio dans les cellules des femmes et à supprimer les barreaux des fenêtres des locaux de travail. En 1953, à l'âge de 57 ans, elle se concentre plutôt sur le droit matrimonial et entre à la Commission fédérale chargée de réviser la loi sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse. Aujourd'hui on peut dédier le fait qu'une Suissesse peut garder sa citoyenneté suisse en épousant un étranger à Antoinette Quinche. Pour continuer à améliorer les conditions des femmes, elle s'engage à réviser le droit familial souvent défavorable aux femmes. Elle fait ceci en présidant la Commission juridique suisse pour la révision du droit familial et change quelques articles de lois concernant le droit de l'adoption et de la filiation illégitime, ainsi que le droit matrimonial. Elle affirme : « les femmes sont défavorisées par les lois qui les rendent inférieures aux hommes, par les régimes matrimoniaux qui leur sont complètement défavorables et qui ne servent que les intérêts des hommes. Lors d'un divorce par exemple, le bénéfice du mariage est partagé de la façon suivante : un tiers pour l'épouse et deux tiers pour le mari. C'est un exemple flagrant de l'injustice dont elles sont victimes encore aujourd'hui. Mais les choses risquent de s'arranger depuis que les femmes ont le droit de vote. Le régime matrimonial va pouvoir être modifié et, s'il y a une votation populaire le concernant, les femmes iront voter et faire pencher la balance du bon côté »[65] Pour finir, elle s'engage aussi pour la condition des femmes durant leur scolarité. Elle rejoint la Commission scolaire de Lausanne, l'Association suisse des femmes universitaires et le Lycéum–Club[66]. Elle préside aussi l'Association suisse des femmes universitaires et siège dans les comités de l'Alliance

[63] Voir Annexe 20
[64] Journaliste, féministe et femme politique suisse. Elle est membre du Parti radical-démocratique.
[65] Antoinette Quinche, citée par Nicole Métral, *op. cit.*
[66] Club féminin de soutien à la culture fondé en 1904 par la jeune artiste britannique Constance Smedley.

internationale pour les droits et devoirs égaux et de la Fédération internationale des femmes avocates. Après tous ses efforts, elle est récompensée par la capitale vaudoise en recevant la bourgeoisie de Lausanne le 16 mars 1956.

Même en étant féministe, Antoinette Quinche est très conventionnelle en ce qui concerne le rôle de la femme au sein de la famille. Dans une entrevue avec Nicole Métral pour le journal *Femmes*, elle s'explique : « Je pense que les femmes doivent absolument revendiquer l'égalité des droits devant les lois, dans le travail, l'égalité des salaires, mais pas l'égalité dans la vie. L'égalité sur tous les plans peut nuire aux enfants. Il faut que les femmes se rendent compte qu'elles ont des devoirs à respecter et à remplir pour leurs enfants. Les femmes sont les gardiennes du foyer et de l'équilibre familial. »[67]
L'année 1968 représente pour Maître Quinche la fin d'une incroyable carrière. A 72 ans, elle plaide pour la dernière fois mais continue à donner des consultations. Elle accumule 5500 dossiers durant toute sa carrière. Huit ans plus tard, elle démissionne du barreau. Selon une de ses collaboratrices, Simone Chapuis, Antoinette Quinche est une femme de conviction et de droiture, intelligente, élégante, fine, spirituelle, gracieuse et attentionnée. Jacqueline Bucher–Pahud[68] la décrit comme suit : « Le secret de son succès est essentiellement dû à sa personnalité : alliant la fermeté à la grâce, l'intelligence à la modestie, elle sut non seulement se faire entendre, mais écouter et aimer. »[69]
Antoinette Quinche décède le 13 mai 1979 à Lausanne. Elle dédie la plupart de sa vie à défendre et se battre pour les droits des femmes. Vingt ans après sa mort, en octobre 1997, une plaque commémorative est posée sur la façade de l'immeuble au numéro 2 de la rue du Lion d'Or [70].

Aujourd'hui la Suisse peut remercier Antoinette Quinche pour sa persévérance et son courage dans le domaine de l'égalité entre femmes et hommes. Elle a joué un rôle important pour permettre aux Suissesses d'avoir le droit de vote depuis maintenant 50 ans ; bien plus tard que les Anglaises, par exemple, qui l'ont obtenu en 1918, à la fin de la Première Guerre mondiale. Maître Quinche, première femme avocate du canton de Vaud, militante et suffragette est une des nombreuses femmes qui ont réussi à changer le cours de l'histoire non seulement des femmes mais aussi de la Suisse. Elle croyait toute sa vie qu'à partir de l'obtention du suffrage féminin, toutes les choses allaient évoluer dans une bonne direction.

3.3 Madeleine Moret : Entrée en scène des femmes dans les médias et héritage d'outre-tombe

Ce chapitre concerne Madeleine Moret, une femme qui s'est spécialisée dans la radio et la télécommunication et a fini par devenir pionnière dans ce domaine. Après sa mort, grâce à ses legs, la Maison de la Femme à Lausanne voit le jour. [71]

Madeleine Moret nait en 1901, cependant la date exacte de sa naissance n'est pas connue. Fille unique du notaire Edouard Moret-Paquier, elle voit le jour dans un quartier aisé de Rumine à

[67] Antoinette Quinche, citée par Nicole Métral, op. cit.
[68] Présidente de l'Association des femmes vaudoises universitaires
[69] Jacqueline Bucher–Pahud, « Antoinette Quinche Grande Pionnière », *Schweiz Vereinigung der Akademikerinnen*, *Bulletin*, février 1979.
[70] Voir Annexe 21
[71] BECQUELIN Helene, MORET Joelle, FALCONNIER Isabelle, 100 femmes qui ont fait Lausanne. Lausanne : Editions Antipodes, 2021, 158 p. ; KIANI Sarah, De la révolution féministe a la constitution. Lausanne : Editions Antipodes, 2019, 286 p. ; www.lausannebondyblog.ch, AZUCENA. ''La Fondation Madeleine Moret, au service des femmes depuis 40 ans''. (11 février 2015) ; www.randonature.ch, LAMAMRA, DALLERA. "Balade à travers l'histoire des femmes - Histoire et portraits".

Lausanne. Durant son enfance régie par le protestantisme, elle s'intéresse au monde des sciences et de ses découvertes. Assez inhabituel, considérant qu'au 20e siècle les femmes cuisinent, cousent, élèvent leurs enfants et n'ont toujours pas le droit de vote. Elle se forme à l'école Vinet et reçoit une éducation très stricte de la part de ses parents durant les années 1920-1925. Elle est élevée de façon à ne pas faire plus d'études que l'école obligatoire et se retrouve à être autodidacte dans plusieurs domaines : la télécommunication, la musique, diverses recherches scientifiques, la peinture et la poésie. En ce qui concerne la poésie, deux de ses poèmes : « L'atome » et « Le château de Vufflens » se voient publiés dans quelques journaux et revues de Suisse romande. Elle est très douée pour la musique et de nombreux instruments comme l'orgue, le piano et la guitare. Écriture et composition de chansons pour chœurs d'hommes et chœurs mixtes sont les activités qui rythment sa vie de tous les jours. A ses 20 ans, passionnée de technique, lorsque la T.S.F (Transmission Sans Fil) en est à ses débuts, elle s'abonne à des revues et publications spécialisées et construit elle-même son récepteur à cristal, connu aussi sous le nom de poste à galène ou poste émetteur[72]. A l'aide de ses appareils et émetteurs, elle correspond avec des amateurs de radio du monde entier depuis sa maison située au numéro 6 de l'avenue de l'Églantine, puis depuis sa petite maison de Reverolle. Sa grand-mère décède avant l'évènement qui bouleverse le cours de sa carrière. Son premier appareil émetteur lui permet d'obtenir la première concession fédérale de radio émetteur délivrée à une femme en Suisse en 1927 après avoir passé deux sérieux examens pratiques et théoriques à Lausanne et à Berne. C'est seulement le quatrième brevet de radiotélégraphie décerné en Suisse. Ce dernier porte le numéro 8 (indicatif HB9F) et est délivré par la Direction des postes et télégraphes. Ce brevet donne droit à posséder un poste d'émission radiotélégraphique, à faire ses propres émissions et à correspondre avec d'autres détenteurs de postes radiotélégraphiques similaires. Tous ses appareils qu'elle construit par elle-même envahissent sa maison et impressionnent les spécialistes[73]. En 1930, elle obtient le diplôme supérieur qui lui permet de travailler en tant que radiotélégraphiste sur les places d'aviation, dans le service météorologique ou sur des navires. Dans une feuille d'annonce de 1932, Madeleine Moret apparait comme repasseuse pour une certaine Madame A. Bourgoz à St-Sulpice. Onze ans plus tard, le jeudi 25 mars 1943, Madeleine Moret passe son examen et obtient le certificat fédéral de couturière pour dames à l'École professionnelle de jeunes filles.

Lorsque son père meurt en 1951, et sa mère en 1956, la jeune radiotélégraphiste pleure la mort de ses parents mais surtout de sa mère qu'elle considère comme modèle. Sa mère, Madame Marguerite Moret-Paquier, décédée à l'âge de 90 ans est une des collaboratrices de la Lessive de guerre de Lausanne où elle est chargée de la numérotation des vêtements à laver et à raccommoder. En plus de cela, membre assidue du suffrage féminin, elle inspire sa fille à rejoindre l'Union des femmes de Lausanne, qui auparavant aidait les femmes défavorisées. Madeleine Moret vit désormais seule entre sa maison de l'Églantine de la fin du 19e siècle entourée d'un jardin, la ferme familiale de Clarmont, Denges, Sierre et Reverolle. Elle décide donc de rejoindre l'Union des femmes mais se fait discrète. Elle y reste jusqu'à sa mort, le 13 novembre 1973 à Lausanne alors qu'elle a 73 ans et après quelques années de maladie laissant sa résidence à l'avenue de l'Églantine. Elle est enterrée à Denges et possède un domicile mortuaire à la chapelle de St-Roch de Lausanne.

C'est après sa mort que son testament va révéler des choses. En décembre 1973, durant la fête des 35 ans de l'Union des Femmes de Lausanne, un avis d'héritage chamboule le cours d'une des plus vieilles associations féminines du canton de Vaud et peut-être même de Suisse. Cette

[72] Un poste à galène est un récepteur radio qui a permis, dès le début du 20e siècle, la réception des ondes radioélectriques des premières bandes radio.
[73] Voir Annexe 22

dernière fut créée en 1896 par quelques femmes voulant améliorer le niveau de vie « d'êtres inférieurs ». Se battant contre la tuberculose, l'alcoolisme et d'autres maladies et addictions, cette association non confessionnelle et apolitique se retrouve avec les legs d'une certaine Madeleine Moret, membre de cette même association. Elle leur prescrit toute sa fortune, ses titres et propriétés. Auparavant, elle avait inscrit au dos de certains de ses tableaux et un instrument de musique : « pour mon héritière », sans jamais préciser de qui il s'agissait. Lorsqu'elle meurt, tout devient clair : « Pour permettre la création d'une Maison de la Femme à Lausanne, j'institue pour seule héritière de tous mes biens (…) l'Union des Femmes de Lausanne, à charger pour elle de créer une fondation (…) ayant pour but :

a) De servir de lien entre les sociétés féminines de Lausanne et du canton et notamment de mettre à leur disposition un lieu de réunion ;
b) De servir à la lutte pour les droits de la femme, la protection des intérêts féminins et l'amélioration de la condition de la femme et de la société en général ;
c) De travailler au développement culturel et artistique des femmes par des conférences, cours, discussions, expositions, bibliothèque et tout autre moyen de diffusion culturel. »

Cet avis d'héritage résonne comme une superbe nouvelle pour l'Union des Femmes et la Fédération Vaudoise des Unions de Femmes qui, depuis 1948, veulent créer une maison en l'honneur des femmes. Elles veulent qu'elle serve de sortie d'un isolement possible pour les femmes, un lieu de rencontre et un moyen d'expression des femmes. En 1976, elles possèdent des fonds s'élevant à seulement 10'314.50 francs. Ayant entendu parler de ce projet lorsqu'elle était membre de l'UDF, Madeleine Moret avait sans doute voulu que ce projet se réalise. En finissant sa vie en solitaire et fille unique, elle ne lègue rien, ou presque à sa famille. Les nombreux legs de Madeleine Moret ne vont pas sans perturber la présidente de l'association. La maison remplie d'éléments personnels de la radiotélégraphiste, encombrée, pleine de souvenirs, nécessite d'être vidée et triée avec l'aide de quelques membres de l'UDF. Après ceci, Antoinette Quinche, exécutrice testamentaire, la présidente Marie Pahud-Jordan et la trésorière Simone Pernet-Rochat se chargent de la papeterie et des différents immeubles et titres.

En 1976, l'Union des Femmes déménage de la maison du Carillon à la Place Chauderon, à la Maison de la Femme. L'inauguration officielle de la Maison au public est annoncée au 30 septembre 1976. Après sa mort, en 1977, et comme demandé par son testament, une Fondation Madeleine Moret est créée et gère l'entièreté des activités de la Maison de la Femme située au numéro 6 de l'avenue de l'Églantine[74]. Six ans après, à la fin de l'année 1982, la Maison de la Femme compte déjà 207 membres lors de la présidence de la Fédération vaudoise des Unions de femmes par Mme Vogelsang. C'est par ailleurs dans cette même maison qu'a été organisée la Marche mondiale des femmes en l'année 2000. La présidente élue de l'UDF est également présidente de la Fondation Madeleine Moret. La Maison est composée de cinq salons utilisés pour des comités, une grande salle au rez-de-chaussée pour des concerts, l'appartement du résident de deux pièces, des caves converties en salles d'expositions et deux bureaux. La maison a dû être restaurée et aménagée pour quelques 500'000 francs. Le rêve de Madeleine Moret se réalise : « Puisse cette bonne vieille maison de famille être un refuge et un lieu de détente pour toutes celles qui viendront y passer quelques heures. ». Au début, quatre associations occupent seules la Maison : l'Union des Femmes de Lausanne (UDF), la Fédération Romande des Consommatrices du canton de Vaud, l'Association pour les Droits de la Femme de Lausanne et l'Association vaudoise de Parents d'Élèves de Lausanne. Ce nouvel endroit séduit très rapidement comme lieu de rencontres, de discussion, de développement

[74] Voir Annexe 23

personnel et de contact et compte déjà 180 membres deux ans après son ouverture. Ce lieu est unique en son genre en Romandie et accueille, plus tard, une multitude d'associations, unions et centres : le Centre de liaison des associations féminines vaudoises (CLAFV) qui regroupe 49 autres associations et 160 membres individuels, l'Union des Femmes (UDF), La Fondation Madeleine-Moret, l'Association pour les droits de la femme (ADF), l'Association des parents d'élèves (APE), le bureau information femme (BIF), le Centre d'orientation, de réinsertion professionnelle et de rencontre pour les femmes (CORREF), l'Association des familles monoparentales et recomposées (AFMR) et l'American Women's Club of Lausanne. Chacune de ses associations a un but précis : permanences juridiques gratuites, service d'écrivain public, conférences, rencontres littéraires, concerts, expositions, etc. La Maison de la Femme ne reçoit aucune subvention et toutes les associations qui en font partie sont à but non lucratif. Le Mouvement de libération des femmes (MLF) ne fait pas partie de la Maison de la Femme car il est associé aux féministes suffragistes et la Maison de la Femme est un symbole de l'associationnisme féminin et féministe. La Fondation Madeleine Moret est cotisée par ses membres au prix de 25 francs par année. C'est pour cela qu'une grande partie des participants font du bénévolat dans plusieurs domaines. Par exemple, la permanence juridique accueille Maître Linette Comte, Antoinette Quinche et deux autres avocats qui prodiguent leurs conseils aux femmes ou aux hommes qui en ont besoin. C'est pour cela que leur devise est « l'essentiel est de participer ».

Les nombreuses séances d'une quarantaine d'associations féminines accueillent des paysannes, les Marcelines, les consommatrices, les infirmières, les catholiques, les israélites, etc. La Galerie de l'Églantine accueille des artistes femmes et hommes essentiellement suisses. Artisans, peintres, sculpteurs traversent le sous-sol et exposent leurs œuvres d'art. En ce qui concerne la bibliothèque, elle est féminine est féministe et tente surtout de rassembler des classiques du féminisme, des romans écrits par des femmes, des ouvrages traitant des sujets tels que la femme et sa situation juridique dans le couple, la femme face à l'emploi, à la maternité, à la vie politique et à la santé. Les écrivaines suisses exposées sont, par exemple, Anne Cunéo, Anne-Lise Grobéty, Mireille Kuttel et Yvette Z'Graggen.

Comme toute association soutenant les femmes à ce moment-là, la Maison de la femme et les associations qui en font partie font face à des critiques mais elles ne se laissent pas abattre et continuent à développer leur programme féminin et assez discret. Chaque année pour leur anniversaire, des journées portes-ouvertes sont organisées pour faire connaître la Maison et ses collaborateurs à un plus large public. Pour finir, c'est une Maison vivante qui accueille autant que possible la jeunesse pour qu'elle reprenne la main et puisse continuer à développer le dialogue et l'échange entre femmes sans snobisme.

3.4 Le suffrage féminin et les obstacles pour l'obtenir

Deux pionnières, deux domaines différents mais des éléments en parallèle. Les deux femmes présentées sont pionnières, féministes, battantes, ambitieuses et ouvrant la voie aux autres femmes. Elles sont actives pour la cause des femmes ; Antoinette Quinche pour leur suffrage ; Madeleine Moret en léguant tous ses biens pour construire une Maison en leur nom. Les deux viennent de milieux plus ou moins aisé. Maître Quinche a une éducation hors du commun pour l'époque car elle fréquente des écoles supposément réservées aux garçons. Madeleine Moret n'a malheureusement pas la possibilité de suivre une éducation normale. Pour cause : la religion de ses parents qui selon eux doit passer au-dessus de tout. Elle est donc obligée de se former de manière autodidacte, ce qui n'est pas facile pour l'époque. Pourtant, les deux femmes dédient leur vie, de leur vivant et post-mortem, aux femmes. Elles participent et font partie de

l'Union des femmes, l'une en tant que membre et l'autre en tant qu'avocate de la permanence juridique gratuite. Deux autres parallèles peuvent être mis en exergue : Antoinette Quinche s'avère être l'exécutrice testamentaire de Madeleine Moret après son décès. L'autre, Madeleine Moret est la première femme à diffuser la radio dans la Suisse entière, Antoinette Quinche se bat pour faire installer la radio dans les cellules de femmes écrouées à la prison de Rolle. Ces deux femmes font preuve d'audace durant toute leur vie pour braver un grand nombre de tabous dans les domaines éducatifs, sociétaux et législatifs. Pourtant, après de telles contributions, Antoinette Quinche reste une des femmes les plus reconnues pour sa carrière hors-norme. C'est grâce à ses multiples conférences concernant le droit de vote des femmes, la situation légale de la femme dans le ménage, le droit familial à l'intention des femmes, les successions, la liberté de travail, le droit au mariage, l'éducation professionnelle des femmes, le double salaire, le régime des alcools, le féminisme, l'assurance maternité, le pastorat féminin, les droits de la mère sur l'enfant, la collaboration de la femme dans l'État, les biens réservés aux époux, les droits et libertés, etc. qu'elle réussit à convaincre un public à chaque fois de plus en plus grand. Certaines de ces conférences sont organisées par le parti radical-démocratique. Depuis le 8 octobre 1997, une plaque commémorative en honneur de Maître Quinche, à la demande de l'Association vaudoise pour les droits de la femme, se trouve au numéro 2 de la rue du Lion-d'Or à Lausanne où elle a tenu son étude entre 1926 et 1939. Pour Madeleine Moret, ce genre de plaque n'existe pas. Ce qui les rapproche est aussi le fait qu'elles ne sont pas mariées et donc se débrouillent sans l'aide d'une figure masculine. En revanche, Madeleine Moret se fait plus discrète et n'est que redécouverte après sa mort tandis que l'avocate est très extravertie et confiante dans toutes les actions qu'elle entreprend. Madeleine Moret n'est aujourd'hui plus évoquée dans les revues et journaux. A sa place, la Maison de la femme et l'Union des femmes fait figure de personnage principal. En prenant en compte chaque chose que ces deux femmes ont permis de réaliser, une reconnaissance plus répandue leur est due.

Chapitre 4 : Dénominations de rues : où en est la Municipalité ?

Les rues, chemins, places, ruelles sont des endroits que nous empruntons chaque jour. Mais combien de rues sont consacrées à des femmes à Lausanne ? Sur une centaine de rues lausannoises, seulement trois honorent aujourd'hui des femmes. Ce qui veut dire que seulement 3 femmes donnent leurs noms à des rues par rapport à 107 rues portant des noms de personnalités. Cette mise en valeur nettement plus prononcée des personnalités masculines dans l'espace public suscite depuis quelques années des réactions, des débats qui aboutissent à certains changements. Ainsi, certaines villes de Suisse se mobilisent de plus en plus pour redonner une image aux femmes dans le milieu urbain. Les villes de Genève, Neuchâtel et Lausanne en sont quelques exemples. Ces villes s'engagent à modifier ou rajouter des noms de rues, accrocher des nouvelles plaques commémorant des femmes de la ville, organiser des balades thématiques commentées en ville pour redécouvrir des femmes marquantes, etc. Toutefois, le problème du manque de représentation des femmes dans l'espace urbain demeure toujours aussi grand. Comment l'expliquer ? L'une des facteurs explicatifs est que les villes sont majoritairement construites par et pour des hommes, comme nous allons le rappeler ici.
Le but de ce quatrième et dernier chapitre est de comprendre quelles femmes sont représentées à Lausanne et de quelle manière la Municipalité planifie de remédier à leur sous-représentation[75]. Puis, à la suite d'une comparaison avec d'autres cantons suisses et une comparaison internationale, nous nous intéresserons aux conséquences de cette disproportion sur la société du 21e siècle.[76]

4.1 Où sont les femmes ?

Premièrement, observons quelles femmes possèdent déjà leurs propres noms de rues dans la ville de Lausanne.
La première rue à porter le nom d'une femme est la rue Jenny Enning. Jenny Enning, née en 1810 à Lausanne, est fille de cafetier. Elle épouse un boulanger et devient elle-même boulangère. Après la mort de ses parents, elle hérite de plusieurs immeubles et d'une grosse fortune. Toute ses richesses estimées à environ 491'000 fr. sont léguées à la commune de Lausanne à sa mort, en 1880, et sont utilisées pour la construction du Collège de Villamont, de l'École de Cour et de l'École supérieure de jeunes filles. Son nom est attribué à la rue coupant la rue Caroline et la rue de Langallerie en 1891.

---

[75] Voir Annexe 27

[76] Les sources utilisées sont : BECQUELIN Helene, MORET Joelle, FALCONNIER Isabelle, 100 femmes qui ont fait Lausanne. Lausanne : Editions Antipodes, 2021, 158 p. ; CORBAZ Etienne, Dictionnaire des rues de Lausanne. Genève : Promoédition, 1985, 133 p. ; Editée par la Société de développement du Nord, Rues du Nord. Lausanne : Lausanne - Société de développement du Nord, 1997, 65 p. ; POLLA Louis, Rues de Lausanne. Lausanne : Editions 24 Heures, 1981, 191 p. ; ABDESSEMED Charaf, ''Lausanne frileuse dans la féminisation des noms de rue'', in Lausanne Citées, No. 2041, 5 novembre 2020, p. 3 ; www.24heures.ch, ANTONOFF. "Des noms de femmes pour les rues des Plaines du Loup". (15 mai 2018) ; www.gendercampus.ch, BARBLAN WIRTHS, BETRIX, GUYAZ, HENCHOZ, WEBER, BAUDRAZ, DEVANTHERY. "Sur les traces de personnalités lausannoises - Des femmes qui ont contribué au développement culturel, scientifique ou politique de Lausanne et de sa région". ; www.lausanne.ch, MAILLARD. "Plus de place(s) aux femmes en ville". ; www.lausanne.ch, (pas d'auteur). ''Une plaque pour commémorer Jaquette de Clause au Château d'Ouchy''. (pas de date) ; www.lausanne.ch, (pas d'auteur). ''La nouvelle place du 14 juin a été baptisée'' (pas de date) ; www.lausanne.ch, FALCONNIER. ''Découvrez cette semaine l'histoire de six noms de rues lausannoises !''. (décembre 2020) ; www.randonature.ch, LAMAMRA, DALLERA. "Balade à travers l'histoire des femmes - Histoire et portraits". ; « Quoi de neuf pussyhat ?», Musée historique de Lausanne, du 2 mars au 27 juin 2021 ; « Elles comme Lausanne », J'explore ma ville, du 13 juin au 17 octobre 2021.

Une vingtaine d'années plus tard, en 1913, c'est à Maria Belgia de donner son nom à une avenue lausannoise. Née en 1599, Maria Belgia fait partie de la famille royale du Portugal du côté de son père et est la petite fille de Guillaume le Taciturne du côté de sa mère. Après s'être séparée de son époux, elle s'installe à Genève avec ses six filles. Elle achète la baronnie de Prangins en 1627 et vit au château. Elle fait connaissance du colonel Croll de Heidelberg et tombe follement amoureuse de lui. Pour pouvoir se marier discrètement, ils conviennent d'un enlèvement puis deviennent propriétaires du château de Prangins. Ils auront six enfants. Quelques années plus tard, ne supportant pas son comportement, elle demande à l'un de ses anciens poursuivants de convaincre son mari de divorcer. Le colonel Croll est retrouvé mort quelques temps plus tard à Venise. Maria, persuadée que c'est sa faute, meurt à l'âge de 48 ans à Genève le 29 juillet 1647. N'ayant jamais habité à Lausanne, son nom est proposé à la Municipalité par le consul du Portugal, le vicomte de Faria. Il explique ce choix par le fait que de nombreux descendants de Maria Belgia ont fini par épouser des hommes suisses. Il voulait aussi rendre hommage aux nombreuses familles portugaises constituant l'actuelle population lausannoise. Son avenue se situe aujourd'hui perpendiculairement à l'Avenue Montchoisi et l'Avenue du Servan.

Pour finir, le chemin Isabelle de Montolieu, appelé aussi chemin des Roses, rend hommage à la romancière du même nom née en 1751. Cette dernière épouse Benjamin de Crousaz avec lequel elle aura un fils, puis le baron de Montolieu. Durant sa carrière, Isabelle de Montolieu écrit dans sa maison de Bussigny une centaine de romans dont *Les Châteaux suisses* en 1816, et sa traduction de l'œuvre *Robinson suisse* de l'écrivain Johann David Wyss. Elle habite à la rue de Bourg à Lausanne et possède une maison à Vennes, sur les hauts de Lausanne, où elle meurt en 1832. Elle est enterrée au cimetière Pierre-de-Plan avec son fils qui décède un jour après elle. Sa pierre tombale est déplacée dans un caveau puis disparait lors de la construction de l'autoroute de contournement de Lausanne. Le chemin qui porte son nom se trouve aujourd'hui près de l'autoroute Lausanne-Vennes, sur une voie perpendiculaire à la Route de Berne.

Outre ces trois femmes qui ont donné leurs noms à une rue, un chemin et une avenue, la Rue Madeleine et l'Avenue Sainte-Luce, portent aussi des noms de femmes mais ne sont pas comptabilisées dans les actuels noms de rues dédiés à des femmes car ce sont des saintes.[77]

Enfin, un dernier élément doit encore être mentionné. Le 7 février 2021, à l'occasion de la commémoration des 50 ans du droit de vote et d'éligibilité des femmes en Suisse, la place Saint-Laurent a reçu un nouveau nom officiel : la place du 14-Juin[78]. L'attribution d'un nouveau nom à cette place, située devant l'église Saint-Laurent, est un pas en avant supplémentaire pour la visibilisation des femmes dans l'espace public[79]. La date du 14 juin fait référence dans une démarche mémorielle à la date du 14 juin 1981, qui marque l'inscription du principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans la Constitution fédérale.[80] En 1991, 10 ans plus tard, une grève des femmes rassemble plus d'un demi-million de femmes et d'hommes commémorant cette même date et rappelant que l'égalité n'est toujours pas acquise. L'ampleur de cette mobilisation a notamment contribué à pousser à la dépénalisation de l'avortement et à

[77] La Rue Madeleine se situe près de la place de la Palud et rappelle le couvent des dominicains fondé en 1234 se situant auparavant à l'actuel Palais de Rumine dont l'église était dédiée à Sainte Marie-Madeleine. L'Avenue Sainte-Luce, parallèle à la Rue du Midi fait référence à Lucie de Syracuse. Avant sa démolition en 1931, la villa Sainte-Luce y régnait et servait de refuge pour des légitimistes français et de résidence à la légation de Sardaigne en Suisse.

[78] https://www.lausanne.ch/portrait/cohesion-sociale/egalite-et-diversite/femmes-espace-public/place-14-juin.html, (pas d'auteur) « La nouvelle place du 14 juin a été baptisée ».

[79] Voir Annexe 24

[80] L'enjeu de cette votation était de concrétiser l'égalité dans les domaines de la famille, du travail et de la formation, parmi d'autres. Le droit à un salaire égal pour un travail égal était aussi une des nombreuses revendications des femmes qui manifestent le 14 juin 1981.

l'adoption du congé paternité en Suisse. Le 14 juin 2019, près de 30 ans après la grève des femmes de 1991, une nouvelle mobilisation a été organisée et ce fut la plus grande mobilisation politique en Suisse depuis la grève générale de 1918. Les revendications restent les mêmes après 28 ans de lutte : les Suisses et Suissesses demandent que la Suisse prenne des mesures pour éliminer toute forme de discrimination salariale et d'inégalités qui existent envers les femmes.

Face à cette sous-représentation des femmes dans les noms des rues à Lausanne, des nouvelles mesures ont été adoptées pour remédier partiellement à ce problème. C'est le cas pour les lieux qui sont en cours de construction comme le quartier des Plaines-du-Loup à Lausanne. En effet, la Municipalité, qui a mis en place depuis 1990 un poste de déléguée à l'égalité, a déjà prévu de consacrer les quatre rues qui s'y trouveront à quatre femmes influentes. C'est à la suite de la résolution de Gaëlle Lapique[81], adoptée par 51 voix contre 8 et 9 abstentions en 2016, que les dix lieux qui ne portent actuellement pas de nom dans la ville de Lausanne porteront bientôt des noms de femmes. Cette résolution a eu le soutien de différentes associations féminines et féministes lausannoises et vaudoises. Pour le choix de ces personnalités féminines, deux historiennes en sont chargées. En plus de nommer des nouveaux lieux et des lieux sans noms, de nouvelles plaques commémoratives seront installées dans les rues de Lausanne. Elles porteront des noms de femmes qui ne feront pas partie des 10 lieux que la Municipalité planifie de nommer[82]. Ces plaques, visibles à quelques dizaines de coins de rues de la ville, ont commencé à être posées en 1992. Il en existe 43 à l'heure actuelle, dont 14 honorant des femmes. D'ici la fin de l'année 2021, cinq nouvelles plaques devraient voir encore le jour[83]. Pour continuer à répandre et à faire connaître les accomplissements de ces femmes, un ouvrage qui retrace la vie de 100 femmes qui ont marqué la Ville de Lausanne a été publié en mars 2021[84]. Une œuvre d'art traitant de l'égalité homme-femme devrait aussi voir le jour prochainement au cœur de la cité. Dans cette démarche de revalorisation de l'importance des femmes à Lausanne, il faut encore signaler de nombreuses conférences et balades explicatives à ce sujet qui commencent de plus en plus à se développer en ville.

Examinons ici plus en détail le choix d'inscrire des femmes dans le futur écoquartier des Plaines du Loup qui sera terminé d'ici 2030. En effet, quatre nouvelles rues porteront le nom de quatre femmes : Edith Burger, Elisa Serment, Elisabeth Jeanne de Cerjat et Germaine Ernst. Qui sont ces femmes ?

• Edith Burger, née en 1906, est fille d'horloger. Après ses études, elle devient pianiste et chanteuse et remporte le premier prix de virtuosité à Bâle. A ses débuts, elle chante avec son mari puis se sépare de lui et est engagée à Radio-Lausanne pour accompagner des chanteurs comme Pierre Dudan. Lorsque le directeur du Théâtre Municipal est chargé de créer une troupe des « loisirs » pour l'armée, il embauche entre autres Edith Burger et Jean Villard-Gilles. Les deux artistes s'entendent très bien et ouvrent ensemble le cabaret « Coup de Soleil », très populaire à Lausanne durant la Deuxième Guerre mondiale. Edith Burger meurt en 1948. Elle marque la ville de Lausanne par sa virtuosité et son sens musical qui restera dans la mémoire des spectateurs du « Coup de Soleil ».

---

[81] La résolution de Gaëlle Lapique, conseillère communale (Les Verts), avait pour but de questionner la Municipalité sur les procédures misent en place pour attribuer des noms de rues à Lausanne, les critères appliqués pour choisir quelles femmes en font partie, combien de femmes ont une rue à leur nom et leurs stratégies pour en implémenter d'autres.

[82] Voir Annexe 27, lignes 145 à 162

[83] Voir Annexe 27, lignes 186 à 194 et 197 à 212

[84] BECQUELIN Hélène, FALCONNIER Isabelle, MORET Joëlle, DALLERA Corinne, DEVANTHERY Ariane, *100 femmes qui ont fait Lausanne*. Lausanne : Antipodes, 2021, 158 p.

• Elisa Serment, pionnière féministe et cofondatrice de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses, naît en 1865. Elle est déléguée de cette dernière à Berlin lors de la première assemblée du Conseil international des femmes en 1904. Elle lutte contre la tuberculose en étant présidente de l'Union des femmes de Lausanne et membre de la Ligue vaudoise contre la tuberculose. Pour avoir plus de soutien, elle réunit des femmes de pasteurs du canton de Vaud autour de cette cause. Elle est nommée première femme au Conseil de l'Église libre de Lausanne en 1925, membre de sa commission sociale et déléguée au synode de celle-ci. En sus, elle rédige quelques articles pour *La Gazette de Lausanne* et se bat pour que les femmes puissent siéger dans des commissions scolaires. Elle meurt en 1957. Sa détermination permettra aux femmes de tout horizon de ressentir cette idée de communauté.
• Elisabeth Jeanne de Cerjat naît en 1769 et les trois quarts de sa vie ne seront pas aussi documentés que sa dernière décennie. En 1842, lorsqu'elle est menacée de cécité, elle part à Heidelberg où elle se fait opérer de la cataracte. De retour à Lausanne, elle fait connaissance du médecin Frédéric Recordon. Touchée par ce qui lui est arrivé, elle décide de lui communiquer son envie de créer un lieu pour les malvoyants. Ensemble, ils décident de contacter William Haldimand qui rejoint leur projet et accepte de le financer. En 1843, quatre ans avant la mort d'Elisabeth Jeanne de Cerjat, l'Asile des aveugles de Lausanne voit le jour. Cette femme reste inscrite dans la mémoire car elle s'est servie de son handicap pour que d'autres n'aient pas les mêmes difficultés qu'elle.
• Germaine Ernst naît en 1905 en Algérie et suit des études d'art appliqué à l'École cantonale de dessin de Lausanne. Elle finit ses études à l'École des Beaux-Arts de Paris, à la Sorbonne et à l'Université de Paris. Ses œuvres, plus particulièrement ses gravures à l'eau forte, dénoncent la misère et l'injustice sociale et sont reconnues partout dans le monde. Elle fonde le groupe de graveurs suisses « Tailles et Morsures » et décède en 1996. Elle est reconnue comme une des rares femmes artistes du 20e siècle en Suisse.
Ces choix de femmes nous indiquent que la Municipalité a choisi quatre femmes de quatre domaines différents. Ceci est un bon début, voyons voir ce que nous réserve le reste de la ville.

En tout, ces quatre nouvelles femmes et les trois déjà représentées en ville représentent 7,45% de la part des rues attribuées aux femmes à Lausanne. Cela démontre le manque clair de représentation des femmes dans la nomination officielle des lieux publics. En plus de l'écoquartier des Plaines-du-Loup (2022), cinq nouveaux quartiers vont voir le jour dans les prochaines années. Des nouvelles rues, ruelles, places et promenades devront donc être baptisées dans le nouveau quartier de Malley (2025), des Prés-de-Vidy (2028), de Cour-Camarès, de Vernand-Camarès et des quartiers des Fiches.

Lausanne est-elle une ville particulièrement problématique à ce niveau ? En guise de comparaison avec les villes romandes, Sion se trouve tout en bas de la liste avec 5,2% (1 femme) de rues à l'effigie de femmes, puis Genève à 5,6% (20 femmes) et Delémont à 6% (2 femmes). Neuchâtel n'est pas loin avec 7% (4 femmes) et Lausanne avec 7,4% (7 femmes). Les trois premières villes dans le classement sont Bienne avec 9% (6 femmes), Fribourg avec 10,1% (8 femmes) et Berne avec 11,9%. Pour réagir à ces chiffres jugés trop faibles, certaines villes comme Lausanne, Neuchâtel et Genève se sont donc mises en action.

Ainsi, à Neuchâtel, l'Espace Louis-Agassiz a été rebaptisé en Espace Tilo-Frey. Ce changement, certes polémique[85], a privilégié la mise en avant de la première conseillère nationale neuchâteloise et permis de remplacer le nom d'un scientifique aux thèses racistes par

[85] www.swissinfo.ch, VUILLEUMIER. « Pourquoi Neuchâtel ne veut plus de Louis Agassiz ». (6 juin 2019)

une femme métisse et pionnière de l'émancipation féminine. En effet, une motion contre des noms de rues racistes avait déjà été déposée au Grand Conseil neuchâtelois.[86]
En ce qui concerne la représentation des femmes à Genève, le projet 100Elles* a permis de redonner de la place aux femmes en ville. Actuellement, 548 rues portent des noms d'hommes. Le projet permet à 100 femmes qui ont marqué l'histoire du canton d'être mises en avant dans les rues de la ville, sous la forme de plaque violettes de noms de rues[87]. Pour en savoir plus sur chacune d'entre elles, des biographies sont publiées et des visites guidées ont lieu. Un livre contenant toutes les biographies de ces femmes a été publié dans le courant de l'année 2019 [88]. Le projet s'est fini en juin 2020.
Dix lieux à Genève ont aussi subi d'autres modifications grâce au plan d'action « Objectif zéro sexisme dans ma ville ». Prenons par exemple la Place des Vingt-Deux-Cantons qui porte aujourd'hui le nom de Place Lisa-Girardin, politicienne et première mairesse de la ville de Genève.[89] Le fait de renommer des rues en laissant leur ancien nom sur le coin de rue permet aux femmes d'être plus visibles et aux rues d'avoir un nom représentant une personne concrète et non un endroit ou un évènement. Pour que les habitants et les entreprises concernées n'aient pas à faire de changements d'adresses, la Ville de Genève fait les modifications à leurs places avec l'aide de l'Office cantonal de la population, des Services industriels, des services de sécurité et de La Poste. Les critères se basent sur le lien des personnes avec le lieu, la taille de la rue (pas d'impasses ni d'avenues), l'adhésion de la population et la volonté de combler un décalage historique (comme la Place des Vingt-Deux-Cantons).

Dans le même sens, à Lausanne en 2011, le Collectif vaudois du 14 juin, collectif à la base de la mobilisation du 14 juin 2019, a mené l'action « Noms de rues » qui a juxtaposé des plaques de noms de rues de femmes en dessous des noms de rues d'hommes pendant quelques heures. Nous pouvions trouvez par exemple Emilie Gourd, Ella Maillart, Carole Roussopoulos, etc. à la place de l'avenue Benjamin-Constant, de la Place Pépinet, de la rue Pichard, de la rue Haldimand, de la rue Saint-Laurent et de la place de l'Europe.

En guise de comparaison internationale, nous pouvons prendre l'exemple de la ville de New York. Les 150 statues masculines dominent la ville alors que seulement cinq femmes en sont honorées par une telle représentation. Parmi les statues féminines, se trouvent la statue de la Liberté, la statue de Gertrude Stein, écrivaine et dramaturge féministe américaine, la statue de Jeanne d'Arc, la statue d'Eléonore Roosevelt, ancienne Première dame, la statue de la militante Harriet Tubman et la statue de Golda Meir, ancienne Première ministre d'Israël. Les disparités sont donc partout dans le monde en ce qui concerne les femmes.

A travers ces exemples, nous pouvons remarquer que certaines villes commencent à faire un effort en direction de l'égalité entre les femmes et les hommes, tandis que d'autres sont toujours en retard. Certains mouvements qui ont pour but de remettre en lumière des femmes en ville ne durent qu'un certain temps et une solution plus durable serait d'implémenter ces mouvements sur des générations.

---

[86] La ville qui se démarque le plus en ce qui concerne des noms de rues racistes est Genève. Elle possède le Boulevard Carl-Vogt, naturaliste, théoricien du darwinisme social et médecin du 19e siècle auquel nous devons cette citation : « Le nègre adulte tient, à l'égard de ses facultés intellectuelles, d'une part de l'enfant, et d'autre part de la femme et du vieillard blanc ». D'autres noms figurent sur la motion comme celui de Emile Yung, Eugène Pittard ou Alfred Bertrand. Les débats continuent et la population est divisée : faudrait-il retirer ces noms, y déposer une plaque explicative ou rebaptiser ces noms de lieux ?
[87] Voir Annexe 25
[88] Collectif (auteur), 100Elles*. Chêne-Bourg: Georg Editeur, 2020, 116 p.
[89] Voir Annexe 26

4.2 Villes genrées : faire place à l'inclusion

Les rues, chemins, places, ruelles peuvent donc avoir l'air banals dans notre vie quotidienne mais, leur nomination systématique avec des noms de figures historiques masculines invisibilisent l'existence et le rôle des femmes dans la société. En effet, lorsque des petites filles grandissent dans un espace sous-représenté par des femmes, autant dans l'espace public que dans la société, dans les médias, dans le langage, dans les programmes scolaires, dans la littérature, dans les rues etc., elles ne peuvent pas se projeter et avoir des modèles féminins pour leurs parcours et carrières futures. Cette invisibilisation leur fait donc penser que cet espace ne leur appartient pas et que leur vie sera plus difficile pour se démarquer des hommes. La reconnaissance de modèles féminins en ville serait un pas en avant pour la visibilité des femmes et pour les faire se sentir à l'aise dans leur propre ville.
Bien sûr, pour les femmes de sciences au 19e et 20e siècle, comme Clémence Royer ou Valérie de Gasparin-Boissier, la peine est double. Tout d'abord, leur accès aux universités étant presque impossible puis leur reconnaissance nulle ou presque, même après avoir fini leurs études.

Le manque de mixité dans l'espace public se traduit dans l'éclairage de rues, la mobilité, les lieux de divertissements, de soirées, etc. Les femmes ne sont pas prises en compte dans leurs actions et leurs vies de tous les jours et l'espace public est construit pour que les hommes s'y sentent à l'aise. De plus, les structures de loisirs masculines (terrain de football, skate-park, terrain de basket, etc.)[90] sont beaucoup plus nombreuses que les structures dites féminines. Cela amène les jeunes filles et femmes à se sentir repoussées de la société et d'autres, à éprouver un sentiment de non-appartenance. En plus de cela, puisque l'espace fait sentir aux hommes qu'ils sont plus mis en valeur par rapport aux femmes, ils se permettent de traiter les femmes qui s'y trouvent de n'importe quelle façon. En conséquence, le nombre de femmes âgées de 16 à 25 ans confrontées à du harcèlement de rue à Lausanne ne diminue pas.

Au niveau de la visibilité historique, les femmes en sont les grandes oubliées. En y ayant toujours participé, cette inégalité dans l'attribution de leurs noms à des rues semble injuste mais explicable. En effet, puisqu'elles ont été effacées de l'histoire comme de la mémoire, elles ne font pas partie des personnes importantes et donc ne sont pas ou que très peu représentées. Lors des premières dénominations de rues au milieu du 19e siècle, la probabilité qu'une femme ait une place dans la société en étant honorée par un nom de rue, et ayant donc la possibilité d'élargir sa carrière et faire preuve de reconnaissance, était quasiment nulle. Ainsi, il faudrait d'abord reconnaître l'implication, le rôle et les accomplissements des femmes dans le passé pour pouvoir construire un futur plus égalitaire. Car les femmes ont aussi été pionnières dans une multitude de domaines comme les hommes. Elles ne sont pour autant pas reconnues au même rang que ces derniers. En réalité, à Genève, la loi ne fait pas mention du genre en ce qui concerne les critères d'attribution de noms de personnes pour des rues. Deux critères existent à Lausanne : la personne doit avoir marqué l'histoire de la ville en question de manière concrète et doit être décédée depuis plus de dix ans. L'interprétation de ces critères a laissé place à l'arbitraire des personnes en charge de ces changements. Aujourd'hui, grâce à la politique d'égalité inscrite dans l'ordre juridique suisse, une plus grande dénomination de nouvelles rues honorant des femmes est considérée comme légitime. Les premières appellations de rues avec des noms de femmes ont lieu depuis la fin du 19e siècle et font donc écho à l'émancipation des femmes dans tous les domaines (politique, culture, sciences, sports, philosophie, etc.).

[90] Voir Annexe 27, lignes 259 à 284

Quelles solutions existent pour améliorer la place des femmes en ville ? Les villes étant « genrées » à cause d'une domination claire de leurs créateurs, architectes et urbanistes masculins, elles ne permettent pas aux femmes de s'y sentir à l'aise. Si les villes sont censées appartenir à tous, pourquoi ne laissons-nous pas les femmes les créer ?[91] Pour informer la population des obstacles et des endroits jugés problématiques pour des femmes en ville, des marches exploratoires sont organisées à Lausanne, Yverdon et Nyon. Ces marches permettent aux gens de se rendre compte ce que cela signifie de grandir et vivre en tant que femmes dans une ville aux incalculables références masculines. Finalement, toutes les femmes honorées par des rues ont marqué Lausanne de leurs accomplissements, de leurs valeurs, leurs combats, etc. Sachant que les rues font partie de notre vie quotidienne et qu'elles contribuent à l'identité d'un quartier ou d'une ville, la solution est de donner plus de place aux femmes en ville. Donc nommer une rue n'est pas un acte insignifiant mais un acte historique. Alors pourquoi pas une « Rue Antoinette Quinche », une « Place Madeleine Moret », une « Avenue Marthe Guignard-Berche », un « Chemin Clémence Royer » ou une « Rue Valérie de Gasparin-Boissier » ?

[91] Voir Annexe 27, lignes 337 à 349

Conclusion : Vers un futur plus égalitaire ?

En guise de conclusion, nous pouvons remarquer une évolution, bien qu'elle soit encore trop limitée et insatisfaisante, de la reconnaissance des femmes du passé et d'aujourd'hui. Cette évolution peut être perçue à travers les trois époques abordées dans ce travail. Tout d'abord, à la fin du 19e siècle, les hommes dominent la société et seulement quelques femmes comme Clémence Royer ou Valérie de Gasparin-Boissier arrivent à se démarquer dans cet univers masculin. Remarquons toutefois que le travail de Clémence Royer est au service d'un homme, Charles Darwin, pour lequel elle traduit *« L'Origine des espèces »* en français en étant autodidacte dans la matière. Valérie de Gasparin, elle, fonde seule son « École normale évangélique de garde-malades indépendantes ». Cette dernière, tout comme Marthe Guignard-Berche, a en revanche un mari qui joue un rôle important dans sa vie. Cependant, dans la vie de Marthe Guignard-Berche, son rôle est marginal et elle arrive à se hisser, grâce à ses propres compétences, à un niveau de musicienne professionnelle dans un orchestre professionnel en Suisse. Cela prouve que même en ayant des problèmes financiers, un divorce et un enfant à sa charge, elle réussit à sauter par-dessus ses obstacles et devenir pionnière. Puis, durant les années 1960-1970, Antoinette Quinche et Madeleine Moret, la première ayant fait des études et l'autre en tant qu'autodidacte, cassent une hiérarchie des sexes et réussissent à se battre pour la cause des droits des femmes. Finalement, elles ne s'en sortent pas sans être freinées par des associations opposées ou des personnes ayant des visions contraires, mais cela ne les empêche pas d'accomplir des choses monumentales. Au contraire, en étant freinées, elles sont soutenues par leurs familles, des associations, d'autres femmes, etc. La plupart d'entre elles soutiennent l'égalité entre femmes et hommes, que ce soit individuellement ou en groupe, bien que d'autres expriment des réticences.

Marthe Guignard-Berche et Madeleine Moret sont le parfait exemple de femmes presque pas documentées. Aucun ouvrage, quelques photos, quelques documents, mais rien de concret. Les informations restent vagues tandis que les autres femmes sont mentionnées dans des ouvrages, documents, balades organisées, se retrouvent sur des plaques commémoratives, ont des statues à leur effigie, écrivent leurs propres biographies, etc. Pour sortir de l'invisibilité, certaines d'entre elles sont aidées par le fait qu'elles aient participé à des concours, étaient libre-penseuses, ont rejoint des églises, ont aidé des femmes incarcérées, ont fait partie de différentes associations et se sont engagé pour les droits des femmes.
Les traces de la mémoire historique sont, pour la plupart, trop faibles mais à quelques exceptions, les femmes restent absentes.

Ces dernières années, différents mouvements sur les réseaux sociaux ont vu le jour tels que l'hashtag #MeToo ou #BalanceTonPorc qui essaient de faire progresser le statut des femmes, l'égalité entre hommes et femmes et mettre fin aux violences sexuelles et aux discriminations. Au cœur de leur dénonciation figurent notamment la lutte contre les agressions subies au travail ou dans la rue, ou encore le problème de l'inégalité salariale. En plus de cela, des grèves de femmes et d'hommes solidaires ont lieu chaque année le 14 juin pour manifester et faire entendre les revendications féministes. Toutes ces mobilisations témoignent d'un mouvement visant à revaloriser l'égalité mais aussi améliorer la représentation des femmes dans la société du 21e siècle.

Maintenant, le pas à franchir reste selon moi l'éducation des enfants à ce sujet. Les écoles doivent se concentrer sur la représentation des femmes et de leurs rôles dans l'histoire. En ce qui concerne la vie communautaire, ce sont les dénominations de rues et de places et les balades organisées en ville qui feront la différence. Le livre *« 100 femmes qui ont fait Lausanne »* ouvre

la porte à d'autres projets d'ouvrages sur d'autres femmes pour leur permettre d'être sous le feu des projecteurs. Pour faire avancer les choses du côté politique, ce sont des personnes comme Madame la Conseillère municipale Florence Germond que nous avons besoin dans notre gouvernement.

Pour finir, ce travail apporte des comparaisons entre femmes d'une même époque et permet de prendre de la hauteur par rapport au contexte de celle-ci. Il serait toutefois intéressant d'approfondir le sujet, au-delà de ce travail de maturité, en procédant par exemple à des interviews avec leurs entourages ou les auteurs de leurs biographies. En ce qui concerne les noms de rues et de places, interviewer des personnes faisant partie d'associations ou de mouvements féministes qui placent des plaques violettes à Genève par exemple apporterait des renseignements plus approfondis sur la matière.

Le but de la société d'aujourd'hui est de faire connaître ces femmes, les faire sortir de l'oubli, les garder visibles et ne pas les laisser sombrer dans une invisibilité totale. Ce travail a, je l'espère, contribué à combler partiellement cette invisibilité en mettant en lumière ces femmes et leurs rôles à Lausanne.

Annexe :

Clémence Royer :

1)

Clémence Royer lorsqu'elle faisait partie des Libres Penseurs[92]

2)

Plaque commémorative de Clémence Royer à la ferme de Praz-Perey[93]

[92] Source : https://lp44.fr/nous-contacter/groupe-clemence-royer/ (consulté le 20 septembre 2021)
[93] Source : photographie prise par Anna Fink le 24 mai 2021

3)

Rue Clémence Royer dans le 1er arrondissement de Paris[94]

4)

Statue de Clémence Royer de Godet Henri (1863-1937) exposée au Salon des Artistes Français de 1912.[95]

[94] Source : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Plaque_Rue_Clémence_Royer_-_Paris_I_(FR75)_-_2021-06-05_-_3.jpg (consulté le 20 septembre 2021)
[95] Source : http://19thcenturyladynaturalist.blogspot.com/2017/11/clemence-royer-first-woman-in-societe.html (consulté le 20 septembre 2021)

Valérie de Gasparin-Boissier :

5)

Peinture de Valérie de Gasparin en 1852[96]

6)

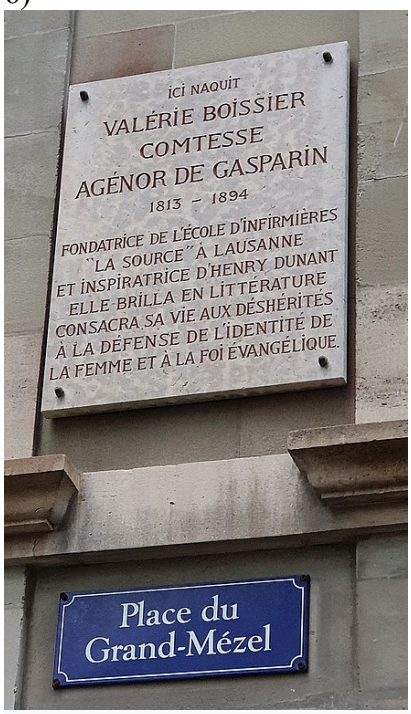

Plaque figurant sur la maison de naissance de Valérie de Gasparin-Boissier dans la vieille ville de Genève[97]

[96] Source : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Gasparin_Valerie.jpg (consulté le 20 septembre 2021)
[97] Source : https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Valérie_Boissier_Plaque_de_rue.jpg (consulté le 20 septembre 2021)

7)

Manoir de Valleyres-sous-Rances ou vivait Valérie de Gasparin-Boissier avec son mari[98]

8)

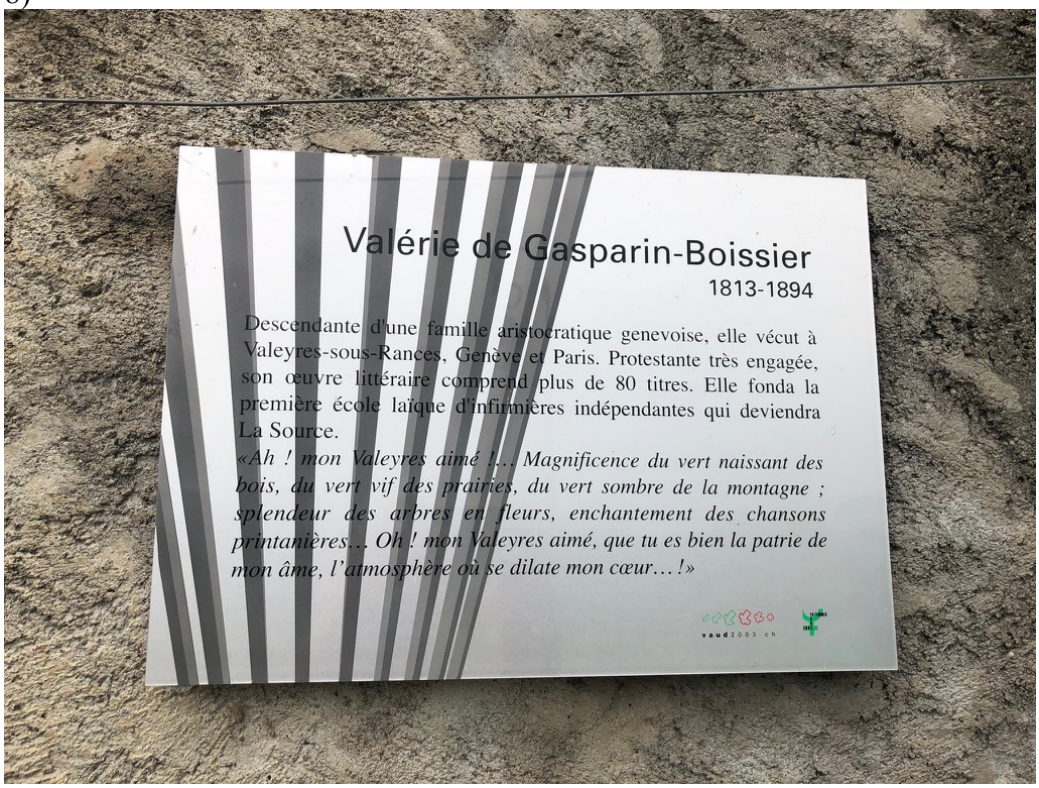

Plaque commémorative de Valérie de Gasparin-Boissier devant son manoir à Valeyres-sous-Rances[99]

[98] Source : https://www.c-d-c.ch/media/image/0/big_16_9/03-domaine-manoir-mm..jpg (consulté le 20 septembre 2021)
[99] Source : photographie prise par Anna Fink le 20 juin 2021

9)

Église de Valeyres-sous-Rances où est enterrée Valérie de Gasparin-Boissier [100]

10)

Tombe de la Comtesse Agénor de Gasparin née Valérie Boissier (1813-1894)[101]

[100] Source : photographie prise par Kiara Brunel Fink le 20 juin 2021
[101] Source : photographie prise par Kiara Brunel Fink le 20 juin 2021

11)

Tombe de Agénor de Gasparin, mari de Valérie de Gasparin-Boissier[102]

[102] Source : photographie prise par Kiara Brunel Fink le 20 juin 2021

Marthe Guignard-Berche :

12)

Marthe Guignard-Berche et son fils [103]

13)

L'Orchestre symphonique vers 1904

Photo de l'Orchestre symphonique de Lausanne en 1904 (Marthe Guignard-Berche est au milieu à droite en blouse blanche)[104]

[103] Source : https://www.gendercampus.ch/public/user_upload/balade_personnalites_feminines-ipe-hep-vaud.pdf (consulté le 20 septembre 2021)
[104] Source : https://notrehistoire.ch/entries/2PDBm3V7Wbk (consulté le 20 septembre 2021)

14)

L'Orchestre symphonique vers 1907

Photo de l'Orchestre symphonique de Lausanne en 1907 (Marthe Guignard-Berche est au milieu à droite du chef d'orchestre)[105]

15)

<u>Adresses et professions de Marthe Guignard-Berche dans l'annuaire au fil des années :</u>

1948 : ancienne professeur, avenue de Morges 10
1947 : ancienne professeur, avenue de Morges 10
1946 : ?
1945 : ancienne professeur, avenue Georgette 1
1944 : professeur de piano, rue du Midi 11
1943 : professeur de musique (piano et violon), rue du Midi 11
1942 : professeur de musique (piano et violon), rue du Midi 11
1941 : ?
1940 : professeur de musique (piano et violon), chemin de la Fauvette 2, Chailly
1939 : professeur de musique (piano et violon), chemin de la Fauvette 2, Chailly
1938 : professeur de musique (piano et violon), chemin de la Fauvette 2, Chailly
1937 : professeur de musique (piano et mandoline et violon), chemin de la Fauvette 2, Chailly ou chemin du Trabandan 7
1936 : professeur de musique (piano et mandoline et violon), Caroline 7
1935 : ?
1934 : professeur de musique (piano et mandoline et violon), Caroline 7, T. 33.938 ou T. 22.511
1933 : professeur de musique, Caroline 7, T. 33.938
1932 : professeur de musique, Enning 1, T. 22.511
1931 : professeur de musique (piano et mandoline et violon), Enning 1, T. 22.511
1930 : professeur de musique, Enning 1, T. 22.511
1929 : professeur de musique (piano et mandoline et violon), Enning 1, T. 22.511

[105] Source : https://notrehistoire.ch/entries/2PDBm3V7Wbk (consulté le 20 septembre 2021)

1928 : professeur de musique, Enning 1
1927 : professeur de musique, Enning 1, T. 22.511
1926 : professeur de musique, Enning 1
1925 : professeur de musique, Enning 1, T. 22.511
1924 : professeur de musique, Enning 1
1923 : professeur de musique, Enning 1, T. 22.511
1922 : professeur de musique, Enning 1, T. 22.511
1921 : professeur de musique (piano et mandoline et violon), Enning 1, T. 22.511
1920 : professeur de musique, Enning 1, T. 22.511
1919 : professeur de musique (piano et mandoline et violon), Enning 1, T. 2511
1918 : professeur de musique (piano et mandoline et violon), Enning 1, T. 2511
1917 : professeur de musique (piano et mandoline et violon), Enning 1, T. 2511
1916 : professeur de musique (piano et mandoline et violon), Enning 1, T. 2511
1915 : professeur de musique, Enning 1, T. 2511
1914 : professeur de musique (piano et mandoline et violon), Enning 1, T. 2511
1913 : ?
1912 : professeur de musique (piano et mandoline et violon), Clos Lilas, Enning 1, T. 2511
1911 : professeur de musique (piano et mandoline et violon), Clos Lilas, Enning 1, T. 2511
1910 : professeur de musique (piano et mandoline et violon), Clos Lilas, Enning 1, T. 2511
1909 : professeur de musique (piano et mandoline et violon), Clos Lilas, Enning 1, T. 2511
1908 : professeur de musique (piano et mandoline et violon), Clos Lilas, Enning 1, T. 2511
1907 : professeur de musique (piano et mandoline et violon), Clos Lilas, Enning 1, T. 2511
1906 : professeur de musique (piano et mandoline et violon), Clos Lilas, Enning 1, T. 2511
1905 : professeur de musique (piano et mandoline et violon), Midi 2
1904 : professeur de musique (piano et mandoline et violon), Midi 2
1903 : professeur de musique (piano et mandoline et violon), Rosemont, av. d'Ouchy
1902 : professeur de musique (piano et mandoline et violon), Chaumière de Rosemont, av. ou route d'Ouchy
1901 : professeur de musique (piano et mandoline et violon), Rosemont, route d'Ouchy
1900 : ?
1899 : professeur de musique (piano et mandoline et violon), Rosemont, route d'Ouchy

16)

Plaque commémorative de Marthe Guignard-Berche à la rue Enning 1[106]

[106] Source : photographie prise par Kiara Brunel Fink le 17 septembre 2021

Antoinette Quinche :

17)

L'escargot de SAFFA en 1928 [107]

18)

Antoinette Quinche lors de son doctorat en droit à l'Université de Lausanne[108]

[107] Source : https://www.saffa.ch/fr/details (consulté le 20 septembre 2021)
[108] Source : L'Illustré, revue suisse, 16.09.1926, page 698 (consulté le 20 septembre 2021)

19)

Photo de groupe de sept femmes de la pétition électorale fédérale pour les femmes en 1929[109]

20)

Les électrices en train de voter[110]

[109] Source : https://ch2021.ch/fr/histoire/ (consulté le 20 septembre 2021)
[110] Source : https://www.evenement.ch/articles/un-siecle-de-luttes-pour-le-droit-de-vote-des-femmes (consulté le 20 septembre 2021)

21)

Plaque commémorative de Antoinette Quinche au numéro 2 de la rue du Lion d'Or à Lausanne[111]

[111] Source : https://notrehistoire.ch/entries/VGq8RjeJ8Oe (consulté le 20 septembre 2021)

Madeleine Moret :

22)

Madeleine Moret entourée de ses postes d'émission radiotélégraphique[112]

23)

Maison de la Femme à l'avenue Églantine 6[113]

[112] Source : https://maisondelafemme.ch/fondation/ (consulté le 20 septembre 2021)
[113] Source : https://www.google.com/maps/uv?pb=!1s0x478c2fb55a091961%3A0x1ee73761db248d86!3m1!7e115!4shttps%3A%2F%2Flh5.googleusercontent.com%2Fp%2FAF1QipND8qsHIjL1TCWNfab_yImh-MhgL-bp8mwgecYT%3Dw480-h320-k-no!5sfondation%20madeleine%20moret%20maison%20-%20Google%20Search!15sCgIgAQ&imagekey=!1e10!2sAF1QipND8qsHIjL1TCWNfab_yImh-MhgL-bp8mwgecYT&hl=en&sa=X&ved=2ahUKEwik19jfm4f0AhU1iv0HHVPiAVsQoip6BAhBEAM (consulté le 20 septembre 2021)

Noms de rues :

Lausanne :

24)

Plaque de la place du 14-Juin située devant l'église Saint-Laurent, baptisée le 7 février 2021[114]

Genève :

25)

Une des 10 rue renommée d'après des femmes à Genève à la suite du projet 100Elles*[115]

26)

La place des Vingt-Deux-Cantons rebaptisée en l'honneur de la première femme maire de la Ville de Genève[116]

[114] Source : https://www.lausanne.ch/agenda-et-actualites/journal/journal-communal-en-ligne/33-plus-de-place-s-aux-femmes-en-ville.html (consulté le 20 septembre 2021)
[115]Source : https://cdn.unitycms.io/images/5qH8DIDzauK9FJW2PcvpR2.jpg?op=ocroped&val=2001,2000,1000,1000,0,0&sum=haEPps3qxo4 (consulté le 20 septembre 2021)
[116] Source : https://www.ghi.ch/le-journal/geneve/noms-de-rues-femmes-vous-aime (consulté le 20 septembre 2021)

27)
Entretien avec Madame Germond, Conseillère municipale socialiste en charge des finances et de la mobilité, le 25 octobre 2021 :

Tout d'abord, je voulais vous remercier de m'avoir accordé une heure de votre temps pour répondre à mes questions.
Je m'appelle Kiara Brunel Fink, j'ai 17 ans et je suis élève en 3e année au Gymnase de Beaulieu. Je suis Suisse, Polonaise et Française. Je suis née à Lausanne mais j'ai aussi vécu en Ukraine, en Italie et à Zurich. Cette semaine, je fais mon premier stage dans un bureau d'avocats parce que je planifie faire mes études de droit à l'Unil.
En ce qui concerne mon travail de maturité, mon répondant est Monsieur Gigase, mon enseignant d'histoire, qui m'a recommandé de vous contacter. Le sujet de mon travail est la mise en avant des femmes qui ont été oubliées et ne sont aujourd'hui toujours pas assez reconnues malgré leurs importantes contributions à Lausanne. Il concerne en particulier 5 femmes : Clémence Royer, Valérie de Gasparin-Boissier, Marthe Guignard-Berche, Antoinette Quinche et Madeleine Moret. J'ai fait beaucoup de recherches, notamment aux archives de la Ville de Lausanne, à la bibliothèque de la Riponne, la bibliothèque de la HEP, vu l'exposition « Quoi de neuf Pussyhat ? », participé à une balade commémorative en ville et consulté des livres, films, podcasts, la radio, etc. Le dernier chapitre de mon travail concerne les noms de rues à Lausanne mais surtout les rues portant des noms de femmes. Ce qui m'intéresse pour ce chapitre ce sont les rues qui existent déjà mais aussi celles qui verront le jour bientôt.

- **Nombres, raisonnement, statistiques, planification**

Mon dernier chapitre de travail de maturité traite les noms de rues à Lausanne. Aujourd'hui, 3 rues honorent des femmes à Lausanne (Jenny Enning, Maria Belgia, Isabelle de Montolieu + Rue Madeleine et Avenue Sainte-Luce sont des saintes) et, dernièrement, la Place du 14-Juin par rapport à 102 hommes étant honorés par le nom d'une rue ou d'une place.
Je sais que les rues de l'éco quartier des Plaines du Loup auront des noms de femmes.

- **Comment la Municipalité a-t-elle choisi ces noms des rues (Edith Burger, Elisabeth Jeanne de Cerjat, Germaine Ernst et Elisa Serment) ?**

Mme. Germond : Il y a un clair déséquilibre par rapport à la place des femmes comme femmes actives et publiques dans l'espace public lausannois, comme à peu près partout dans le monde. Malheureusement rien de neuf sous le soleil pour cette question-là. Nous faisons un travail à Lausanne, maintenant depuis quelques années pour réhabiliter les femmes en tant que figures politiques même si on sait que les inconnues ont toujours joué un rôle essentiel. Loin de moi, l'idée de nier l'apport des hommes dans la construction de l'humanité mais enfin, le leur n'a pas été oublié comme on a oublié celui des femmes. Il faut donc construire une société plus égalitaire où on reconnait les apports de tout un chacun sans les neutraliser. Les femmes ne sont pas le seul groupe discriminé, il y en a d'autres. J'ai par exemple été inspirée par des travaux qui ont été faits par Pénélope Bagieu, ses ouvrages tout à fait grand public comme par exemple « Les Culottées » qui réhabilite justement aussi l'histoire de certaines figures féminines historiques. Même pour les jeunes femmes de votre génération, il n'y a pas beaucoup de parcours féminins mis en avant dans les manuels d'histoire. On espère que les jeunes qui arrivent maintenant à l'école auront aussi des figures féminines auxquelles se référer. Dans ma génération, il y avait en gros Cléopâtre et Jeanne d'Arc, je dirais. Peut-être qu'il y en a eu un peu plus dans votre

génération mais je ne pense encore pas des masses. On espère que les jeunes filles qui entrent à l'école maintenant pourront avoir une vraie vision de l'histoire avec la mise en avant aussi des figures féminines historiques, mais ça c'est le travail des historiens.
Les femmes dans l'espace public à Lausanne sont représentées comme des corps. Comme des corps dénudés, des fois si elles ont de la chance elles ont une tête, comme je dis toujours. Mais si elles n'ont pas de chance c'est juste un buste féminin nu et jeune. La Ville a fait le décompte précis de ses statues : il y a quelques statues d'hommes nus et non-personnalisés mais par contre il n'y a pas, sauf erreur, de statues de figures féminines historiques.
On a répondu à une interpellation au conseil communal de Vincent Brayer à ce sujet. Vous pouvez demander à M. Frédéric Tétaz, secrétaire du conseil communal ce texte.

Avec la rédaction de ce livre, nous avons posé la première pierre pour construire notre stratégie de visibiliser des figures féminines historiques. Nous avons fait ce travail historique (livre sur les 100 femmes qui ont fait Lausanne) avec deux historiennes et un comité consultatif pour définir qui sont ces 100 femmes. Nous voulions une légitimité à ce choix parce qu'on a aussi des gens qui disent maintenant « mais pourquoi pas telle personne ? ». Nous voulions éviter des décisions politiques de la Municipalité. Nous voulions que ça soit un travail d'historien-ne-s puis d'un comité consultatif représentant différents horizons qui validaient ce choix. Donc ça c'était la première pierre – il fallait définir ces 100 portraits de femmes et leurs parcours. Et puis maintenant on va décliner, sur la base de ce travail qui a pris deux ou trois ans. Au début, nous voulions juste faire des notices qu'on aurait publiées sur le site internet de la Ville puis nous avons transformé ce projet en livre qui donnait plus d'ampleur et de visibilité. Un des premiers actes symboliques a été la désignation d'une place du 14-Juin. Le message est de dire « tous ensemble hommes et femmes, nous construisons une nouvelle société meilleure et plus égalitaire ». Le 14 juin représente cela. C'est la date à laquelle on a inscrit dans la Constitution l'égalité entre les femmes et les hommes. Je ne me considère pas vieille, même si évidemment pour vous je le suis, parce que je vois bien ce que je pensais des gens de quarante ans quand j'en avais dix-sept. Je suis au milieu de mon parcours de vie avec une espérance de vie moyenne de plus de huitante ans. Je trouve dingue d'imaginer que quand je suis née en 1976, je n'étais pas l'égal des petits garçons qui sont nés en 1976. Ce n'est que lorsque j'ai eu cinq ans, en 1981, que le pays dans lequel je vivais a considéré que j'étais égale de mes petits copains de classe. Je n'arrive d'ailleurs toujours pas à imaginer que quand ma mère a eu 18 ans, elle n'avait pas le droit de vote alors que mon père l'avait au même âge. Nous sommes ici vraiment dans l'histoire récente.
A partir de là, l'un de nos projets c'est de représenter les femmes non pas que comme des corps, des naïades. Avec cette représentation, on dit aux femmes que leur rôle c'est finalement uniquement d'être un corps désirable qui doit rester jeune tout le temps. Donc non. Nous voulons changer cela dans la société et dans l'espace public. Sur la base de ce livre, on va construire une stratégie car tous les humains sont égaux, ce n'est pas un truc des femmes contre les hommes, ensemble on crée une société plus juste, plus égalitaire, qui donne la chance aux groupes discriminés d'exister aussi. Fort de ces échanges entre les différents groupes, pas seulement le groupe dominant que sont les hommes blancs hétérosexuels, construisent aussi la société de demain dont les femmes.
Sur les places publiques, nous avons plusieurs stratégies : les endroits qui n'ont pas de dénominations aujourd'hui qu'on pense renommer avec des noms de figures féminines historique. On a aussi notre projet des plaques de rues. On a déjà trois plaques qui sont déjà posées : on a Jacquette de Clause dont on a posé la plaque il y a quelques mois déjà, on va poser bientôt Anne Cunéo au Barbare, et puis celle d'Enrique Favez, cette femme née dans un corps de femme mais qui s'est revendiqué homme et qui était médecin à Cuba dans sa

deuxième partie de vie. Il était discriminé pour cela. Nous allons aussi poser une plaque pour Renée Delafontaine. Les plaques c'est bien mais ce n'est pas non plus hyper visible. Nous souhaitons aussi renommer des rues, on est en train de faire la liste. A Genève, je ne sais pas si vous avez vu, ils l'ont fait. C'est un très long processus, en mettant les deux noms de plaques pendant un certain temps, etc. Il faut aussi accompagner les gens parce qu'ils ne sont pas responsables du fait qu'on veuille changer le nom de leurs rues, il faut aussi qu'on trouve des budgets pour, par exemple, payer les changements d'adresses à la poste donc des choses toutes simples mais qui sont importantes. Je vais proposer à la Municipalité, qu'on change les noms de rues, parce que les noms de femmes ne doivent pas seulement être attribués à des micro-espaces parce qu'on a une dizaine de places à Lausanne qui n'ont pas de noms. Oh mais tiens ! On pourrait renommer le parc que tout le monde appelle « de la grenouille » mais c'est le Parc Derrière-Bourg. Pour donner un exemple très concret, mes équipes bossent là-dessus. Il y a la Route de Bel-Air, entre la place Centrale et qui remonte à la place Bel-Air. Il y a une adresse, c'est le restaurant qui est là au milieu, c'est une rue assez connue, assez fréquentée. On s'est rendu compte qu'elle est emblématique, au milieu de la ville, très fréquentée. Ça ne poserait presque aucun problème logistique. Il n'y a encore aucune décision, c'est un projet. On cherche des endroits emblématiques avec très peu d'adresses pour ne pas poser trop de problèmes aux gens. On a encore une troisième variante de rues qu'on va sélectionner, parce que à Lausanne il y a des rues qui ont des doublons. Il y a par exemple la Place du Vallon et la rue du Vallon. Derrière il y a une autre rue qui s'appelle la rue du Vallon. Les habitants ont des soucis parce qu'il y a la poste qui se trompe souvent et amène des paquets au mauvais endroit. On va choisir ce qu'on appelle des doublons qui sont plutôt dérangeants pour les gens. On va essayer de faire une démarche participative avec les gens, on va peut-être faire un sondage pour voir qui c'est qui préfèrerai changer de nom de rue. Nous n'allons par contre pas dénommer des rues aux noms d'hommes. Ce serait le plus simple pour atteindre plus rapidement la parité mais je ne souhaite pas construire un projet qui oppose mais qui réunit.

Nous pensons pouvoir arriver à une vingtaine ou trentaine de lieux auxquels on pourra donner un nom de figure féminine historique, entre les lieux qui n'ont pas de dénominations, des rues qui aujourd'hui n'ont presque pas d'habitants et des rues qui ont des doublons. J'aimerais à court/moyen terme, avoir en tout cas vingt à trente rues dont on puisse rapidement, ce qui veut dire dans un temps politique deux à trois ans, changer de noms et avoir peut-être à la fin de la législature trente à quarante noms de rues à Lausanne valorisant un figure féminine historique. Ce qui nous amènerait alors à des proportions encore loin de la parité mais où les femmes ne seraient plus anecdotiques. Il semblerait que lorsqu'un groupe discriminé ou opprimé peut au moins être représenté à un tiers, c'est là que le groupe opprimé peut commencer à prendre sa place. Il faut qu'on arrive à des proportions qui permettent de construire vraiment quelque chose. C'est notre objectif. On est en train de le construire. Et un petit clin d'œil qu'on aimerait faire rapidement c'est d'utiliser les armoires électriques à Lausanne pour les habiller des illustrations d'Hélène Becquelin pour augmenter la présence des femmes dans l'espace public. On aime beaucoup le travail qu'on a fait avec Hélène Becquelin, l'illustratrice, qui fait vraiment des jolis portraits pour le livre.

J'ai récemment lu dans un communiqué que la Municipalité de la Ville de Lausanne planifiait de nommer environ 10 rues qui n'ont actuellement pas de noms et des nouveaux lieux avec des noms de femmes. Il y a 5 nouveaux quartiers vont voir le jour : nouveau quartier de Malley, des Prés-de-Vidy, de Cour-Camarès, de Vernand-Camarès et des quartiers des Fiches.

- **Quels sont ces 10 lieux qui ne portent actuellement pas de noms ?**

Mme. Germond : Ça ce n'est pas encore validé en Municipalité mais nous y travaillons. Il y a le parc public dans le quartier des Fiches, le petit parc Davel à la rue Valentin, le petit parc à l'avenue de l'Église anglaise dans le quartier sous-gare, le parc de l'avenue de Rhodanie de l'IMD, l'esplanade du Languedoc tour grise, la terrasse Curtat au Pont Bessière, le talus du Mudac, la petite terrasse du chemin de Mornex à la rue du petit-chêne, le parc du Vélodrome et le petit parc en face de l'ETML à la rue de Genève qui n'ont pas de noms.
Il y a eu des réflexions autour de l'avenue Agassiz, il y a le débat où il faudrait trouver une femme, mais on n'a pas, comme à Neuchâtel, Tilo Frey qui était la première conseillère nationale avec des origines de l'émigration. On aimerait trouver une telle personnalité pour faire d'une pierre deux coups : une femme et avec une origine si possible afro-descendante. Mais nous n'avons pas trouvé pour l'instant de figure locale qui pourrait correspondre à ces critères.
Nous aurions aussi la place Benjamin-Constant parce qu'il n'y a pas beaucoup d'adresses, une rue transversale dans le quartier des Fiches, la place Centrale qui a très peu d'adresses et qui serait symboliquement quelque chose de très visible, la Place Grand-Saint-Jean où il y a 4 numéros, la rue du Nord et la Place du Nord, l'esplanade de Montbenon où il n'y a pas de numérotation, la placette près du marché et la placette des Terreaux où il y a très peu d'adresses. A ce stade, ce sont des projets.

- **Quelles femmes donneront leurs noms à ses lieux ?**

Mme. Germond : Nous allons nous appuyer sur les portraits du livre. C'est bien pour cela que nous avons fait ce travail historique, j'avais besoin d'une légitimité, parce que je ne peux pas moi choisir si ça va être x, y ou z.

- **Comment les choisirez-vous ? Quels sont vos critères ? Est-ce qu'une votation pour choisir quelles femmes en feront partie serait une solution ?**

Mme. Germond : Il faudra encore choisir quelle femme pour quelle rue mais le travail qu'on a déjà fait (le livre) c'est la base. Ça sera une de ces 100 femmes. La Municipalité avait alors choisi quelques critères pour fixer le cadre de cette recherche historique : ces figures historiques devaient être décédées, avec un ancrage local avec la ville, ou encore être connue pour sa propre action, ne pas être une fille ou femme de … Nous voulions aussi toucher différents domaines de la société comme par exemple les luttes sociales, le pouvoir politique, l'éducation, les arts, etc. Il s'agissait d'avoir un panel large qui touche différents aspects de la vie publique : des ingénieures, des artistes, des politiciennes, comme Antoinette Quinche par exemple. Ensuite c'est le comité consultatif paritaire où se trouvaient plusieurs historien-ne-s, des personnes qui a choisi quelles femmes figureraient dans le livre. Les historiens ont jugé moins pertinent d'inclure deux des femmes sur cinq que vous traitez dans votre travail de maturité dans le livre.

J'ai également lu que les femmes qui n'entreront pas dans ces 10 auront des plaques commémoratives à leurs noms. Aujourd'hui il en existe 43 et d'ici la fin de l'année, il devrait y en avoir 5 de plus.

- **Combien de plaques commémoratives, à peu près, la Municipalité compte-t-elle poser ces prochaines années ?**

Mme. Germond : Il y en a trois de prévues à ce stade. Nous sommes en train de discuter du texte, par exemple, pour la plaque d'Enrique Favez. On discute avec les associations représentants les personnes LGBTIQ+ pour avoir un texte adéquat et adapté. Est-ce qu'on doit dire Henriquetta (son nom de femme) ou Enrique (son nom d'homme) ? Tout ça ce sont des choses très importantes. On a hésité à l'intégrer dans ce livre d'ailleurs parce que nous avions des sources qui disaient qu'il se considérait comme un homme. Au final on a fait le choix de garder cette figure historique dans le livre.
On compte en poser une à deux dizaines de plaques ces prochaines années mais pour l'instant nous en avons organisées trois. C'est une vision sur trois à quatre ans.

- **Quels sont vos critères pour choisir quelles femmes auront des plaques commémoratives et lesquelles n'en auront pas ?**

Mme. Germond : Ici en l'occurrence, nous avions une opportunité. Nous avons récemment rénové le Barbare C'était un des lieux qu'Anne Cunéo a décrit dans ses romans, où elle était toujours présente. Pour Enrique Favez, c'est une politique publique qui est importante pour la Municipalité, comme pour le programme de législature et que nous voulons thématiser. C'était aussi en lien avec l'actualité autour des droits des personnes LGBTIQ+. Pour Renée Delafontaine c'est aussi une opportunité parce que ce sont les 100 ans de sa naissance cette année. La plaque d'Enrique Favez va être posée en avril prochain dans le cadre du festival « Histoire et Cité » dont la thématique sera celle des questions de genre. Il y aura donc une semaine de réflexions, et ce sera un évènement symbolique dans le cadre de cette semaine-là. C'est aussi pour donner du sens à la démarche et puis de l'ampleur. Pour Jacquette de Clause, on avait envie de mettre cette plaque d'une sorcière. On l'a fait un peu hors contexte en plus il y avait encore le Covid. C'était donc un évènement très discret avec peu de visibilité. Nous souhaitons si possible inscrire ces poses de plaque dans des évènements plus larges qui regroupent aussi des associations, des gens engagés sur la thématique, comme pour les 100 ans de naissance de Delafontaine. La stratégie de pose s'inscrit dans ce cadre-là pour construire un message public, fort, porté plus largement.

- **Réactions (Municipalité et personnelles)**

- **Pourquoi cela tient à cœur à la Ville de Lausanne de mettre en valeur des femmes ?**

Mme. Germond : C'est une question très politique. La population a désigné une majorité que l'on appelle rose – rouge – verte qui représente les partis progressistes (du travail, socialiste et les verts) qui ont porté le combat de l'égalité des femmes et des hommes au cours du 20e siècle. Nous continuons à faire ce travail sur ce socle-là de valeurs d'une société plus égalitaire où chacun et chacune a sa place quel que soit son genre, son origine, son niveau socio-culturel, etc. Ce sont ces mécanismes qui sont relativement cachés qui apparaissent maintenant d'avantage sur le devant de la scène. Il y a 20 ans, personne ne se posait la question qu'il y avait 3 femmes qui avait un nom de rue à Lausanne. Et puis maintenant c'est un sujet d'actualité donc c'est aussi réjouissant. On s'inscrit dans cette tendance qui est bien plus large que celle portée par la Municipalité seule mais c'est aussi parce qu'il y a cette majorité politique-là élue et choisie par la population que nous portons ces projets. Je pense qu'une Municipalité avec une autre majorité politique aurait sûrement beaucoup moins porté ces projets-là. C'est clairement une orientation politique.

A titre personnel, la question de l'égalité entre les femmes et les hommes fait partie de mon socle de convictions et d'engagements, elle me tient très à cœur. C'est une valeur très importante pour moi sur laquelle j'ai aussi été élue au sein d'un parti qui défend aussi cette valeur-là. Je considère maintenant que, ayant la chance d'avoir un mandat politique, c'est mon travail de porter ces valeurs par des actions concrètes. Je souhaite concrétiser mon action et que peut-être justement, les filles et les jeunes femmes qui se promènent à Lausanne se disent « Ah oui il y a un nom de rue de femme ! Je souhaite jouer un rôle actif dans la société, construire cette société de demain par exemple avec la place du 14 juin, le jour de l'inscription de l'égalité entre femmes et hommes ». C'était très important pour nous de noter cela sous la plaque parce que pas tout le monde le sait forcément. Ça fait aussi partie de mes convictions profondes et j'espère qu'on pourra aller vers une société plus égalitaire et que l'on ne revienne pas en arrière comme des fois malheureusement c'est le cas...par exemple aux États-Unis où ils ont élu Donald Trump, ça prouve que rien n'est jamais acquis.

- **Y a-t-il eu des polémiques ? débats ? partis opposés ? réticences ? tensions ? au sein de la Municipalité de Lausanne en ce qui concerne les ajouts de noms de femmes ou était-ce logique pour tous de faire ces ajouts de noms de femmes aux rues ?**

Mme. Germond : En principe je ne dois pas répondre à la question car nous fonctionnons selon le principe de la collégialité donc nos débats ne sont pas publics. Par contre, en l'occurrence, je crois que je peux dire que l'on est vraiment tout à fait sur la même ligne, y compris notre collègue PLR qui est un homme progressiste sur ces questions. Nous ne sommes pas d'accord sur tout mais sur ce type de questions c'est quelqu'un qui porte des valeurs progressistes aussi. Nous avons une adhésion parmi les 7 membres de la Municipalité sur ces questions-là. Il n'y a pas de contestations dans le fond. Il peut y avoir des demandes ou des discussions sur le « comment », par exemple, on a hésité si ça devrait être une place du 8 mars ou du 14 juin. Donc cela a fait l'objet d'un débat avec des arguments pour et contre et puis finalement on était convaincu que le 8 mars était plus réducteur. C'était plus la journée des femmes, la journée des femmes contre les hommes et pas la place de l'égalité.

- **Pour vous personnellement, est-ce que ces changements apportent quelque chose à la Ville et ses citoyens ? (Bien-être, inclusivité, sécurité, diversité)**

Mme. Germond : Je suis convaincue que oui. Je suis convaincue que ça fait partie de tous ces mécanismes inconscients qui font que l'on se construit avec des stéréotypes induits par la société. On le voit aussi par exemple avec l'aménagement des cours d'écoles : elles ont été construites pour laisser la place aux garçons qui font des jeux de balles, du foot et on a relayé les petites filles dans un rôle de spectatrices qui regardent les garçons jouer au foot dans la plupart des cours d'écoles. On peut désormais construire des espaces différents où, oui, il y a des jeux de balles mais où ils n'occupent pas tout l'espace sous une forme théâtrale où tous les autres regardent. On peut les mettre dans un endroit spécifique de la cour et les autres peuvent jouer à d'autres jeux (jeux d'agilité, d'interaction sociale, sur des balançoires, des toboggans, etc.). De la cour d'école jusqu'aux statues et aux noms de rues, la société construit des schémas de pensée rigides qui catégorisent les gens. Donc on dit aux petites filles, dès qu'elles font leurs premiers pas dans la vie d'êtres humains « Tu es une spectatrice qui regarde les petits garçons jouer ». Ensuite, les métiers sont genrés, les rôles dans une famille également et ceci sans s'en rendre compte et sans chercher à laisser à chaque être humain de se développer pour prendre conscience de sa vraie personne sans le mettre dans une case en fonction de son genre. Je pense qu'au final on sera tous gagnants. Le but c'est donc de déconstruire ça. Bien sûr il n'y a pas

que ces questions d'images et de constructions mentales. Les premières générations de féministes se sont battues pour les droits comme le droit de vote, le droit d'éligibilité, le droit d'égalité dans les rôles de famille, etc. Tout ça c'est important mais maintenant un des pas suivants, c'est de déconstruire tous ces mécanismes pervers cachés parce qu'ils sont tellement pervers qu'on ne les voit pas. Les noms de rues sont presque uniquement masculins, parce qu'à trois pourcents de noms de rues féminines on ne peut pas dire que les femmes existent, elles sont anecdotiques. Désormais, les femmes ne doivent plus être dans la catégorie de l'anecdotisme. Donc oui, nous voulons changer les choses mais évidemment comme je dis souvent, il n'y a pas de baguette magique où d'un coup on change la vie des gens, mais on pose des petites briques qui construisent une nouvelle maison.

- **<u>Conséquences</u>**

Pour mon travail de maturité, en effectuant des recherches, plusieurs articles mentionnaient le fait que les petites filles qui grandissent dans un espace sous-représenté par des femmes (autant dans l'espace public que dans la société, dans les médias, le langage, les programmes scolaires, la littérature, les rues, etc.) n'arrivent pas à se projeter et avoir des modèles féminins pour leurs futures carrières.

- **Ces ajouts de noms de femmes pour des rues vont-ils, selon vous, aider les femmes à se projeter dans des modèles féminins et s'approprier la Ville ?**

<u>Mme. Germond</u> : Clairement oui, c'est vraiment tous ces mécanismes sociaux qui catégorisent les êtres humains en fonction de leur genre principalement pour les femmes. Je me rappelle encore de petits copains qui me disaient « Mais de toute façon les femmes ne peuvent pas être égales aux hommes ». Souvent on avait des discussions pour savoir si les femmes étaient égales en droit ou égales aux hommes et je me faisais rétorquer : « Regarde, dans l'histoire, il n'y a pas eu une seule femme qui a fait quelque chose d'important », et puis évidemment, j'étais sans voix et sans arguments pour répondre face à cela. Donc, oui je pense que ça change clairement les choses. Encore une fois c'est une action parmi d'autres mais qui à terme joue son rôle dans le changement des visions de la société.

- **Cette année représente les 50 ans du droit de vote des femmes en Suisse. Dans ce contexte, il y avait beaucoup d'évènements, expositions, balades organisées à Lausanne. Est-ce que les évènements (expositions permanentes et temporaires, balades, livre, etc.) et décisions (rues, plaques, etc.) prisent cette année pour la visibilité des femmes en ville continueront au-delà de 2021 ? (Pour pérenniser, pas seulement un événement ponctuel)**

<u>Mme. Germond</u> : Oui, bien sûr. Le temps politique est un temps assez long donc quand on change un nom de rue, on doit faire plusieurs démarches : le publier, gérer des éventuelles oppositions, mettre en place, etc. Du coup, nous ne pouvons pas agir très vite mais cela ne nous empêche pas de continuer.

- **<u>Comparaisons</u>**

A Neuchâtel, l'espace Louis Agassiz a été renommé en espace Tilo Frey. En revanche, à Lausanne, une avenue porte son nom encore aujourd'hui. À Genève, des plaques violettes du mouvement 100Elles ont été posées en dessous de plaques avec des rues portant des noms d'hommes. La Ville a ensuite décidé de les renommer de façon permanente. A

Lausanne, une action similaire a été menée mais seulement pour quelques heures : il y avait par exemple les noms d'Emilie Gourd à la place de la Place Pépinet, Ella Maillart à la place de la Place de l'Europe et Antoinette Quinche à la place de la rue Haldimand. J'ai lu que la Municipalité de Lausanne ne souhaitait pas changer les noms de rues actuelles.

- **Est-ce que la Ville de Lausanne serait prête à faire des semi-changements symboliques comme, par exemple, poser des plaques violettes en dessous des plaques bleues de rues actuelles portant des noms d'hommes ?**

Mme. Germond : Nous avons évolué sur cette question. A un moment donné, nous pensions appliquer cette stratégique uniquement aux nouveaux noms de rues, mais maintenant on a réévalué la situation en regard de nos recherches. On a découvert qu'il y avait des rues qui n'avaient presque pas d'adresses, des rues où il y a des doublons, donc qu'on avait une marge de manœuvre pour nous permettre de faire un projet avec une plus grande adhésion de la population. On va clairement s'en donner les moyens. Je vais annoncer cela publiquement avant la fin de l'année.

- **Général (architecture urbaine)**

- **Les décisions concernant l'architecture des villes sont souvent prises par des hommes. Je suppose que c'est aussi le cas de Lausanne. Si j'ai tort, corrigez-moi. Est-ce que la Municipalité serait prête à donner plus de voix aux femmes architectes et urbanistes ?**

Mme. Germond : Je ne suis pas une spécialiste, il y a des gens qui sont bien plus connaisseurs que moi sur ces questions. Mais oui, le constat est clairement le même à Lausanne qu'ailleurs. L'espace public est beaucoup moins pensé pour les femmes : les exemples sont nombreux par exemple pour l'éclairage public, l'accessibilité, etc. Nous sommes très sensibles à cette question-là. Nous avons désormais des jurys de concours paritaires. Je m'occupe depuis 5 ans des enjeux de mobilité et d'espace public. Nous avons drastiquement augmenté le taux de femmes qui travaillent dans les équipes, nous sommes quasiment à la parité pour des métiers qui sont plutôt à la base des métiers masculins. Nous avons aussi trois femmes à la Municipalité, on essaie aussi d'intégrer plus de femmes dans les organes de consultation. Nous avons par exemple une commission de consultation urbanisme et transport et nous avons pour but d'intégrer pour la nouvelle législature l'association qui s'appelle LARES. C'est une association des femmes architectes et urbanistes, un réseau professionnel de femmes qui s'intéressent à ces thématiques sous l'angle du genre.

- **Personnel**

- **Comment voudriez-vous être retenue par les prochaines générations et les citoyens de la Ville en tant que Conseillère Municipale entre autres en charge de l'égalité ?**

Mme. Germond : J'ai un ancrage local, j'ai tout à fait conscience de la modestie de ma mission. Ce qui est le plus important pour moi c'est de changer quelque chose de concret pour la vie des gens. Ce ne pas de faire des belles théories et puis d'avoir des beaux articles dans des journaux même si on a aussi besoin de reconnaissance pour porter des projets. J'ai proposé à mes collègues de changer le nom de l'ancienne place dite place Saint-Laurent. Je ne savais quelles seraient les réactions. On a eu quelques lettres de lecteurs, des vieux messieurs

vraisemblablement qui n'étaient pas contents, mais sinon cela s'est très bien passé. Cette place, pour les prochaines générations s'appellera comme ça et toutes les personnes qui y passeront sauront que le principe qui fonde notre société c'est l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce qui est important pour moi ce sont vraiment des actes concrets. Après, j'aimerais toujours en faire plus et puis des fois c'est compliqué. Il y a ce livre, et puis s'il peut servir à faire des balades sur cette thématique, renommer des noms de places et de rues et montrer que les femmes ont joué un rôle dans l'histoire. J'ai apporté ma pierre à l'édifice où on construit ensemble une société et où on joue chacun un petit rouage de cette société. Surtout être dans le faire et pas dans le blabla.

- **Si vous aviez une baguette magique, que changeriez-vous dans la ville de Lausanne ? De façon plus réaliste, que pourrait faire la Municipalité pour que Lausanne soit une ville modèle de la diversité et de l'égalité entre femmes et hommes ?**

Mme. Germond : Bon alors j'ai une baguette magique ! (Rires)
Je la sors de temps en temps quand j'ai un problème. Mais elle est plus symbolique qu'autre chose évidemment, c'est pour rigoler de temps en temps quand on gère des dossiers compliqués. Au-delà du gag, c'est difficile de ne pas tomber dans des banalités en répondant à cette question. J'aimerais aller plus vite si je pouvais exaucer un vœu. J'aimerais que l'on puisse faire tout ce qu'on imagine faire mais vite. Tout est tellement lent, je sais que c'est difficile de se l'imaginer quand on est une jeune gymnasienne. On doit obtenir des crédits, aller devant le Parlement, mettre à l'enquête, des gens peuvent s'opposer, on a des projets qui durent très longtemps. Pour mettre la ville à 30 km/h, ça a mis cinq ans... On veut pouvoir arriver à autant de rues de noms de femmes que de figures historiques masculines, de pouvoir avoir des lieux qui sont agréables et non une ville qui est faite pour les hommes mais une ville qui pense à tous les groupes de la société : des personnes de la migration, qui ont des problèmes de mobilité, des enfants, des femmes, etc. On a pensé la ville que par ceux qui avaient le pouvoir ces dernières générations. « La ville c'est le temps long », une ville elle se construit sur plusieurs générations. Chaque chose qu'on veut faire, créer nouvelle, que ce soit pour la mobilité ou pour l'espace public par exemple, c'est toujours très long. Le tram, cela fait 15 ans... Donc si j'avais une baguette magique ça serait pour que l'on puisse réaliser nos projets plus vite. En l'occurrence, sur la thématique des figures féminines historiques, nous avons pleins d'idées, nous savons ce que nous voulons faire. Je voudrais pouvoir atteindre et réaliser tous ces projets en l'espace de quelques années et pas en l'espace d'une génération. Parce qu'actuellement c'est plutôt à ce rythme que nous travaillons.

Bibliographie :

Livres :

DE BEAUVOIR Simone, Le deuxième sexe, I. Paris : Editions Gallimard, 1949, 408 p.

DE BEAUVOIR Simone, Le deuxième sexe, II. Paris : Editions Gallimard, 1949, 654 p.

BECQUELIN Helene, MORET Joelle, FALCONNIER Isabelle, 100 femmes qui ont fait Lausanne. Lausanne : Editions Antipodes, 2021, 158 p.

BREEN Marta, JORDAHL Jenny, Histoire(s) de femmes 150 ans de lutte pour leur liberté et leurs droits. France : Larousse, 2019, 121 p.

BUHLER Elisabeth, Atlas suisse des femmes et de l'égalité. Zurich : Editions Seismo, 2002, 136 p.

CHAPONNIERE Martine, SCHULZ Patricia, BALMAS Eliane, BEZZOLA-ROMANO Graziella, VOELIN Sabine, Les valeurs dites féminines et masculines et leur impact sur la vie sociale et professionnelle des femmes. Lausanne : Editions l'Age d'Homme, 1993, 272 p.

CORBAZ Etienne, Dictionnaire des rues de Lausanne. Genève : Promoédition, 1985, 133 p.

CRIADO PEREZ Caroline, Invisible Women exposing data bias in a world designed for men. Londres : Vintage Penguin Random House UK, 2019, 411 p.

DALLERA Corinne, LAMAMRA Nadia, Du salon a l'usine : vingt portraits de femmes : un autre regard sur l'histoire du canton de Vaud. Lausanne : Fondation Ouverture, 2003, 327 p.

DERMENJIAN Geneviève, JAMI Irene, ROUQUIER Annie, THEBAUD Françoise, La place des femmes dans l'histoire Une histoire mixte. (pas de lieu de parution) : Editions Belin, 2010, 415 p.

Editée par la Société de développement du Nord, Rues du Nord. Lausanne : Lausanne - Société de développement du Nord, 1997, 65 p.

FRAISSE Geneviève, Clémence Royer, Philosophe et femme de sciences. Paris : Éditions La Découverte, 1985, 185 p.

FRANCILLON Denise, Valérie de Gasparin-Boissier : une conservatrice révolutionnaire. Le-Mont-sur-Lausanne : Editions Ouverture, 1994, 142 p.

GYGAX Pascal, ZUFFEREY Sandrine, GABRIEL Ute, Le cerveau pense-t-il au masculin ?. Paris : Editions Le Robert, 2021, 176 p.

KIANI Sarah, De la révolution féministe a la constitution. Lausanne : Editions Antipodes, 2019, 286 p.

KUPPER Patrick, *Les Naturalistes. A la découverte de la Suisse et du monde (1800-2015).* Zurich, Hier und Jetzt, 2015, 308 p.

MANTILLERI Brigitte, Histoires et visages de femmes. Yens sur Morges : Editions Cabédita, 2004, 167 p.

MUTZENBERG Gabriel, Valérie de Gasparin : une femme de style. Le-Mont-sur-Lausanne : Editions Ouverture, 1995, 230 p.

PAVILLON Monique, Les annuelles 10/2007. Lausanne : Editions Antipodes, 2007, 391 p.

POLLA Louis, Rues de Lausanne. Lausanne : Editions 24 Heures, 1981, 191 p.

ROYER Clémence-Auguste, Introduction à la Philosophie des femmes. Lausanne : (pas de maison d'édition), Imprimerie Typographique de A. Larpin, 1859, 35 p.

ROYER Clémence, Origine de l'homme et des sociétés. Paris : Editions Jean-Michel Place, 1990, 591 p.

Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme, Pionnières et Créatrices en Suisse romande XIXe et XXe siècles. Genève : Éditions Slatkine, 2004, 406 p.

Articles:

ABDESSEMED Charaf, ''Lausanne frileuse dans la féminisation des noms de rue'', in Lausanne Citées, No. 2041, 5 novembre 2020, p. 3

BASTIAN Jean-Pierre, ''Récit de voyage et piété évangélique. Les journaux de voyage au Levant de Valérie de Gasparin-Boissier (1813-1894) et de ses deux serviteurs'', in Revue d'Histoire et de Philosophie religieuses, 95-2, année 2015, pp.165-181

BLANCKAERT Claude, '''Les bas-fonds de la science française'' Clémence Royer, l'origine de l'Homme et le darwinisme social'', in Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, 3-1-2, année 1991, pp.115-130

FRAISSE Geneviève, ''Clémence Royer (1830-1902), lecture de Darwin et regard féministe'', in Raison Présente, 67, année 1983, pp. 87-101

A.G., (pas de titre), in Nouvelles Questions Féministes, La Militarisation Et Les Violences A L'Egard Des Femmes, No. 11/12, hiver 1985, pp. 163-164

HARLOR, ''Clémence Royer : Une Savante'', in Revue des Deux Mondes, (pas de numéro), 1 octobre 1954, pp. 525-535

LAISANT C.-A., FEHR H., BUHL A., ''L'Enseignement Mathématique'', in Revue Internationale, Tome Quatrième, 1902, pp. 9-16

PICKERING Mary, (pas de titre), in The American Historical Review, Vol. 104, No. 1, février 1999, pp. 251-252

PRATELLE Aristides, ‘’THE FRENCH NEWTON’’, in The Monist, Vol. 23, No. 3, juillet 1913, pp. 458-462

QUINCHE Antoinette, ‘’Le suffrage féminin en Suisse’’, in Revue française de science politique, 4-3, année 1954, pp. 580-588

ROSI Braidotti, ‘’Geneviève Fraisse, Clémence Royer, Philosophe et femme de sciences, ed. La Découverte’’, in La Dépendance Amoureuse, 31, année 1985, pp. 108-110

SONNET Martine, (pas de titre), in Le Mouvement social, No. 137, octobre-décembre 1986, p.128

Sources internet :

www.24heures.ch, ANTONOFF. "Des noms de femmes pour les rues des Plaines du Loup". (15 mai 2018)

ch2021.ch. "Historique du droit de vote des femmes".

www.gendercampus.ch, BARBLAN WIRTHS, BETRIX, GUYAZ, HENCHOZ, WEBER, BAUDRAZ, DEVANTHERY. "Sur les traces de personnalités lausannoises - Des femmes qui ont contribué au développement culturel, scientifique ou politique de Lausanne et de sa région".

www.heidi.news.ch, ROTEN. ‘’Et si la vraie égalité des droits passait aussi par celle des devoirs ?’’. (6 février 2021)

www.lausanne.ch, MAILLARD. "Plus de place(s) aux femmes en ville".

www.lausanne.ch, MONTMOLLIN, BERSET. "20 ans de politique de l’égalité à Lausanne". (septembre 2010)

www.lausanne.ch, (pas d’auteur). ‘’Une plaque pour commémorer Jaquette de Clause au Château d’Ouchy’’. (pas de date)

www.lausanne.ch, (pas d’auteur). ‘’La nouvelle place du 14 juin a été baptisée’’ (pas de date)

www.lausanne.ch, FALCONNIER. ‘’Découvrez cette semaine l’histoire de six noms de rues lausannoises !’’. (décembre 2020)

www.lausannebondyblog.ch, AZUCENA. ‘’La Fondation Madeleine Moret, au service des femmes depuis 40 ans’’. (11 février 2015)

www.lematin.ch, FELLEY. ‘’Vote des femmes, comme un léger Röstigraben’’. (7 février 2021)

www.letemps.ch, FARINE. ‘’Droit de vote, la longue attente des Suissesses’’. (3 février 2021)

www.letemps.ch, REVELLO. ‘’Depuis un demi-siècle, être une élue en Suisse demeure un défi’’. (31 janvier 2021)

www.letemps.ch, SKJELLAUG. ‘’Quand le genre fait basculer le vote’’. (5 février 2021)

www.letemps.ch, GOBBO. ‘’Derrière l’écran, une Suisse pas si parfaite’’. (5 février 2021)

www.onlinelibrary.wiley.com, NADOT. ‘’The world’s first secular autonomous nursing school against the power of the churches’’. (19 mai 2010)

Patrinum.ch. ‘’Quinche, Antoinette avocate 1869-1979’’

www.randonature.ch, LAMAMRA, DALLERA. "Balade à travers l'histoire des femmes - Histoire et portraits".

www.rts.ch, MEYER. "Pionnières du droit de vote des femmes en Suisse romande". (8 février 2021)

www.rts.ch, ATS/EBZ. "Un si long chemin jusqu’au suffrage féminin en Suisse". (1 février 2021)

www.rts.ch, ATS/EBZ. "Des années de combat jusqu’au droit de vote fédéral pour les femmes". (26 janvier 2021)

Autres sources :

Conférences et vidéos :

BEAUVOIS Frédérique, GILLARDIN Anne, HUGUENIN Marianne, SANDOZ Suzette, Femmes en politique. Conférence du 26 avril 2021 en collaboration avec le Musée Historique Lausanne, (94’)

BEVILACQUA Salvatore, Des viandes, des gouts et des genres. Conférence du 11 mars 2021 en collaboration avec le Musée Historique Lausanne, (73’)

CADENA Mathias, FRAGNIERE Odile, MARTI Elisa, TROILLET Charles, Genre et société, la vision des étudiant·e·s – table ronde. Conférence du 1 juin 2021 en collaboration avec le Musée Historique Lausanne, (47’)

CLAIR Carole, SCHWARZ Joelle, Médecine et genre : comprendre les différences. Conférence du 18 mars 2021 en collaboration avec le Musée Historique Lausanne, (72’)

GRASS Brigitte, La femme dans l’affiche suisse. Conférence du 15 juin 2021 en collaboration avec le Musée Historique Lausanne, (55’)

GYGAX Pascal, Le langage, inclusif ou pas?. Conférence du 18 mai 2021 en collaboration avec le Musée Historique Lausanne, (74’)

JEL Jean-Philippe, Genre et sport. Conférence du 3 juin 2021 en collaboration avec le Musée Historique Lausanne, (61’)

OHENE-NYAKO Pamela, Féminisme noir. Conférence du 5 mai 2021 en collaboration avec le Musée Historique Lausanne, (68’)

VUILLE Valérie, Femmes et médias, les clichés ont la vie dure. Conférence du 11 février 2021 en collaboration avec le Musée Historique Lausanne, (66')

ZUBER Valentine, DE PABLO Elisabeth, WINKLER Lisette, CHEMOUNY Muriel, BONNEMAZOU Camille, Clémence Royer et la traduction reniée de l'Origine des espèces. Enregistre le 9 mai 2009, (21')

Expositions :

« Quoi de neuf pussyhat ?», Musée historique de Lausanne, du 2 mars au 27 juin 2021

Promenades :

« Elles comme Lausanne », J'explore ma ville, du 13 juin au 17 octobre 2021

Entretiens :

BRUNEL FINK Kiara, entretien avec Madame Florence Germond, Conseillère municipale socialiste en charge des finances et de la mobilité. Entretien enregistré le 25 octobre 2021, (53')